



PLAN BIO 2030



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les chiffres clés de 2025

Date de parution: 19 mai 2026

Avec le soutien de:



Date de parution: **19 mai 2026**

LES CONTRIBUTEURS

Collaboration entre l'**Apag-W** et **Biowallonie**:

- **BEAUDELLOT Ariane** Biowallonie
- **CAPOZZIELLO Julien** Apag-W
- **MAILLEUX Mélanie** Biowallonie
- **TIMMERMANS Catherine** Apag-W

Toute reproduction partielle ou complète ne peut se faire que si elle reste fidèle au contenu originel du document, et à minima, en référant les auteurs.

E.R.: Philippe Mattart, APAQ-W,
Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 - 5000 Namur



Introduction

L'agriculture biologique et son cadre réglementaire



La production biologique est un mode de production encadré par un **cahier des charges européen (RUE 2018/848)**. Ce mode de production s'inscrit dans un cadre réglementaire européen strict depuis 1991 qui est tenu à jour régulièrement.

La bio repose sur un ensemble de pratiques agronomiques et de conduites d'élevage respectueuses de l'environnement. Elle privilégie les équilibres écologiques, l'autonomie alimentaire, la rotation des cultures, les méthodes de défense naturelles et le recyclage des matières organiques. Le règlement couvre toutes les étapes de la fabrication d'un produit (de la production à la ferme jusqu'à la vente en passant par la transformation, la distribution et l'importation). Au niveau de la transformation, la production bio limite les procédés technologiques utilisables et limite le nombre d'additifs autorisés. Pour les détaillants, dès lors que des produits bio sont vendus en vrac, l'opérateur doit se faire certifier.

À noter que le règlement européen bio couvre uniquement les produits agricoles et alimentaires. L'appellation « bio » est protégée, et l'Eurofeuille, obligatoirement présente sur tous les produits bio pré-emballés permet une identification facile par les consommateurs.

Pour une agriculture biologique d'origine locale

Le Plan bio 2030 (Plan de développement de la production biologique) lancé en 2021, spécifie les objectifs (stratégiques et opérationnels)

pour la Wallonie à l'horizon 2030 afin, notamment, d'encadrer et encourager/développer ce mode de production. Il est composé de 9 leviers et 32 actions et a démarré en 2021. Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont:

- 4 720 exploitations bio
- 1 490 entreprises transformatrices de bio
- 14,9% de part de marché des produits alimentaires biologiques (totale)

Le suivi annuel de l'évolution de l'agriculture biologique

Ce rapport, né d'une collaboration entre l'Apaq-W et Biowallonie, est un livrable du Plan bio 2030. Il dresse la situation du bio en Wallonie en 2025, en présentant une synthèse des chiffres clés.

Dans le premier chapitre, la production biologique wallonne est détaillée afin de qualifier et quantifier l'offre bio locale disponible en Wallonie. Les données venant du SPW ont été analysées et compilées par Biowallonie qui est la structure d'encadrement du secteur bio. Le second chapitre fait état de la consommation de denrées alimentaires bio en Wallonie réalisé à partir des données de YouGov par l'Observatoire de la Consommation de l'Apaq-W. Cette section détaille un ensemble de données liées à la consommation afin de mieux appréhender les motivations et comportements des consommateurs bio. Les sections « Europe » et « Monde » relatent, quant à elles, du développement de l'agriculture bio (avec des données relatives à la production et à la consommation) dans les autres pays d'Europe et du monde, afin de mettre en perspective la situation de la Wallonie et Belgique.



**Découvrez tous les avantages
du bio !**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I LE BIO EN WALLONIE	5
Chapitre 1	
La production agricole biologique wallonne	6
Chapitre 2	
La distribution et consommation de produits alimentaires bio en Wallonie	25
PARTIE 2 LE BIO EN EUROPE ET AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE	37
Chapitre 3	
La production agricole européenne bio	38
Chapitre 4	
La consommation européenne en produits alimentaires bio	43
PARTIE 3 LE BIO DANS LE MONDE	49
Chapitre 5	
La production agricole biologique au niveau mondial	50
Chapitre 6	
La consommation mondiale des produits alimentaires bio	52
ANNEXES	56
Références	57
Infographies	57
Contacts	60



PARTIE I

LE BIO EN WALLONIE



CHAPITRE I

LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE WALLONNE

Autrice : Ariane Beudelot, Biowallonie

I.1. Superficie et nombre de fermes bio¹

Pour la troisième année consécutive, le nombre de fermes bio et la superficie bio ont légèrement baissé en Wallonie. Les raisons sont multiples.

Au 31 décembre 2025, la Wallonie comptait **1.910 fermes sous contrôle bio²**, ce qui représente 15% des fermes wallonnes³. **Plus d'une ferme sur 7 est en bio**. Parmi ces fermes, 1.851 ont leur siège social en Wallonie et 59 ailleurs : en Flandre, à Bruxelles, au Grand-Duché du Luxembourg, en France et en Allemagne.

Au cours de l'année 2025, la Wallonie a perdu **87 fermes bio⁴**. Cela représente une diminution de **-4,4%** par rapport à 2024. Toutefois, en dix ans, le nombre de fermes bio a augmenté de 563 (+42%).

En 2025, la Wallonie a perdu **2.557 hectares** sous contrôle bio ce qui représente une diminution de **-2,8%** par rapport à 2024⁵. La superficie sous contrôle bio était de **88.025 hectares**, ce qui correspond à **12,1%** de la surface agricole utile en Wallonie. Près **d'un hectare agricole wallon sur 8 est donc bio**. En 10 ans, la surface bio en Wallonie a progressé de plus de 24.500ha (+39%).

Parmi les superficies sous contrôle bio, **6,4%** sont dans leur période de conversion vers l'agriculture bio.

Figure I : Évolution de la superficie (ha) et du nombre de fermes bio en Wallonie

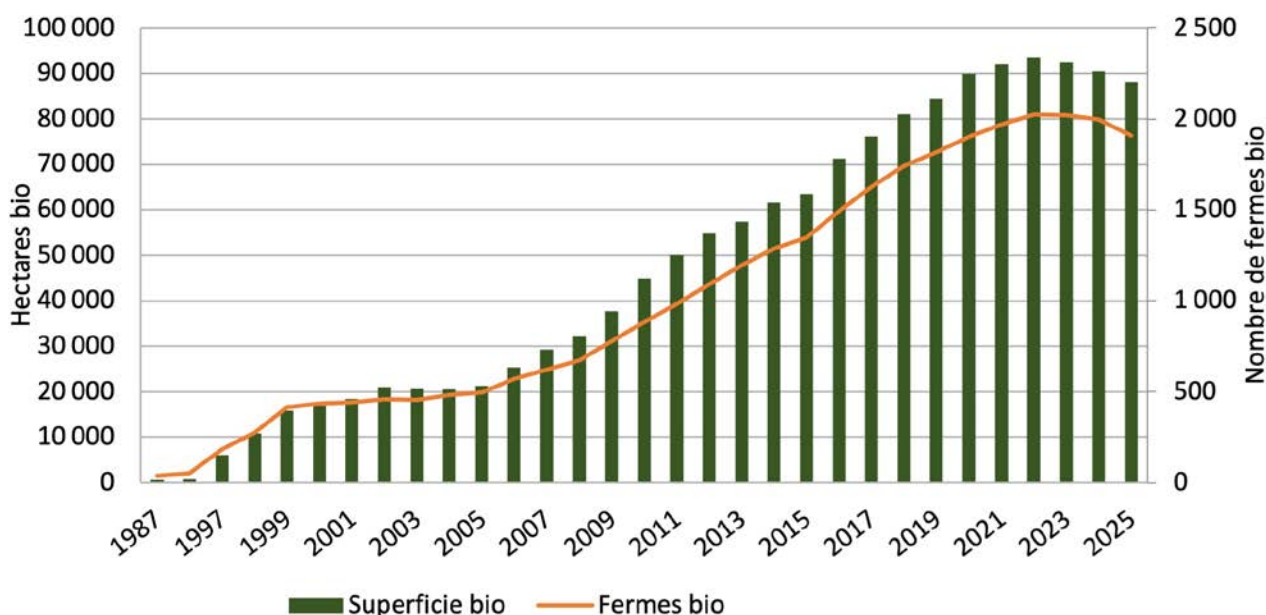


Tableau I : Évolution de la superficie (en ha) et du nombre de fermes certifiées bio en Wallonie depuis 1991

Wallonie	1991	2000	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Superficie bio (en ha)	807	16.872	37.695	44.878	50.125	54.745	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	91.981	93.526	92.375	90.583	88.025
Fermes bio	50	435	779	884	980	1.090	1.195	1.287	1.347	1.493	1.625	1.742	1.816	1.901	1.968	2.024	2.020	1.997	1.910

¹ Source : SPW - Direction de la Qualité et du Bien-être animal (2025) se basant sur le rapport annuel des organismes de contrôle. Ce rapport comptabilise toutes les terres bio situées ou animaux bio élevés en Wallonie, également quand le siège social est à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger.

² Ces fermes sous contrôle bio (certifiées ou en conversion) sont 100% bio ou mixtes bio-conventionnelles.

³ Le nombre de fermes et la surface agricole totale wallonne viennent de Statbel. Pour le nombre de fermes, il s'agit des données 2024 et pour les surfaces, les données 2025.

⁴ Il s'agit de la différence entre le nombre de nouvelles fermes sous contrôle bio et le nombre de fermes qui ont arrêté la labellisation bio durant l'année 2025 (arrêt total de la ferme ou retour en conventionnel).

⁵ Entre 2024 et 2025, la surface agricole wallonne totale (bio et non bio) a baissé de -0,6%.

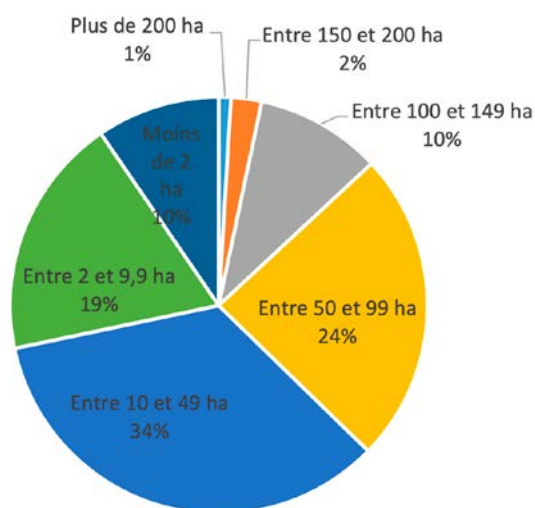


I.2. Superficies bio des fermes certifiées bio

La surface agricole bio moyenne d'une **ferme biologique en Wallonie est de 46,2ha.**

Parmi les fermes sous contrôle bio, 28% des agriculteurs cultivent sur moins de 10 ha en bio, 34% entre 10 et 49 ha, 24% entre 50 et 99 ha, 10% entre 100 et 149 ha et seulement 3% d'entre eux cultivent en bio sur plus de 150 ha en bio.

Figure 2: Répartition des producteurs bio par superficie sous contrôle bio en 2025



I.3. Répartition des fermes et des surfaces bio par province⁶

Les provinces de Luxembourg et de Liège comptent le plus de fermes bio

Les provinces du Luxembourg et de Liège comptent chacune 28% des fermes bio wallonnes. Ensuite, nous retrouvons par ordre d'importance la province de Namur (22%), la province du Hainaut (14%) et du Brabant wallon (8%).

Durant l'année 2025, toutes les provinces ont perdu des producteurs sous contrôle bio mais proportionnellement c'est la province du Hainaut qui a subi la plus grosse perte (-10% des fermes bio).

Tableau 2: Distribution des fermes bio par province en 2025

PROVINCE	NOMBRE DE FERMES BIO	PROGRESSION ENTRE 2024-2025
Luxembourg	542	-31
Liège	534	-2
Namur	417	-19
Hainaut	266	-28
Brabant wallon	151	-7
Total Wallonie	1.910	-87 fermes

Près de deux-tiers des surfaces bio se trouvent dans les provinces de Luxembourg et de Liège

Avec ses 34.700 ha bio, la province du Luxembourg domine toujours largement le paysage bio wallon avec 39% des hectares bio wallons. En revanche, c'est la province qui a perdu le plus de surfaces bio en 3 ans (-4.000 ha).

En 2025, les provinces du Hainaut, du Luxembourg et de Namur ont perdu des surfaces sous contrôle bio tandis que la province de Liège et du Brabant wallon en ont gagné très légèrement.

Tableau 3: Distribution des surfaces bio par province en 2025

PROVINCE	SURFACES CERTIFIÉES BIO	SURFACES EN CONVERSION BIO	SURFACES TOTALES (BIO ET EN CONVERSION)	% DES TERRES EN CONVERSION/ TOTAL BIO	PROGRESSION DES SURFACES BIO 2024-2025	SURFACE BIO MOYENNE PAR FERME
Luxembourg	32.773 ha	2.009 ha	34.782 ha	5,8%	-4,6%	64,2 ha
Liège	23.109 ha	1.692 ha	24.801 ha	6,8%	+0,3%	46,4 ha
Namur	16.005 ha	1.299 ha	17.304 ha	7,5%	-0,8%	41,5 ha
Hainaut	7.275 ha	378 ha	7.653 ha	4,9%	-10,5%	28,8 ha
Brabant wallon	3.252 ha	234 ha	3.486 ha	6,7%	+2,6%	23,1 ha
Total Wallonie	82.414 ha	5.611 ha	88.025 ha	6,4%	-2,8%	46,2 ha



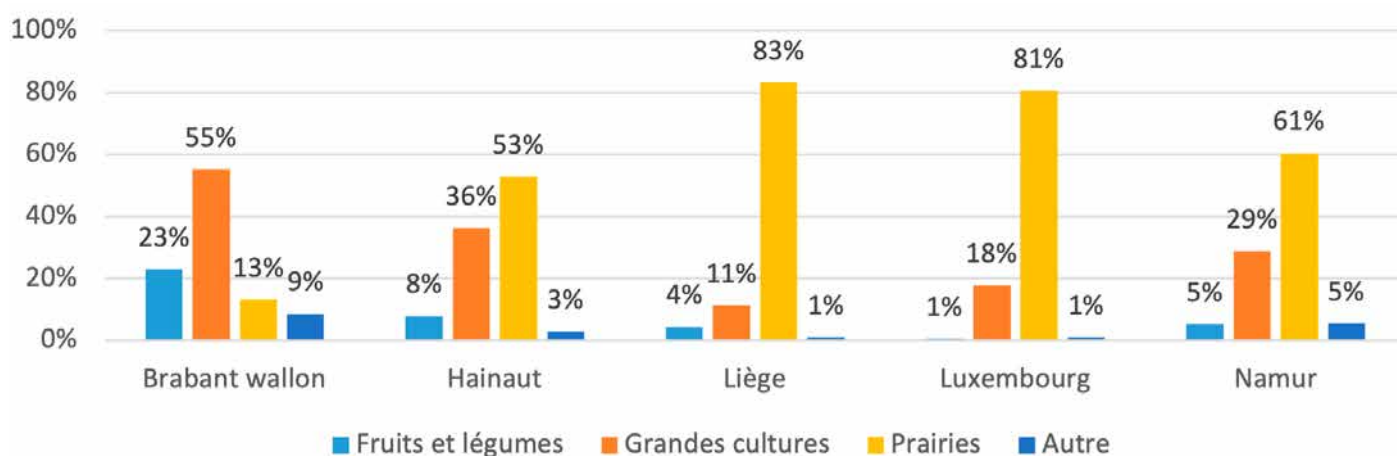
⁶ La répartition par province se base sur le siège social de la ferme (sauf quand le siège social est hors Wallonie).

Une répartition des surfaces cultivées très différente d'une province à l'autre

Les prairies représentent 83% des terres bio en province de Liège, 81% en province du Luxembourg contre seulement 13% dans le Brabant wallon, 53% dans le Hainaut et 61% dans la province de Namur. Les grandes cultures représentent 55% des surfaces bio du Brabant wallon contre environ un tiers dans le Hainaut (36%) et Namur (29%) et moins d'un cinquième pour les provinces du Luxembourg (18%) et de

Liège (11%). Les fruits et légumes représentent près d'un quart des terres bio du Brabant wallon alors qu'ils ne représentent que 8% dans le Hainaut et 5% ou moins dans les 3 autres provinces. Dans le Brabant wallon, la proportion de bonnes terres arables explique en partie le pourcentage élevé de légumes, de fruits et de grandes cultures bio sur son territoire.

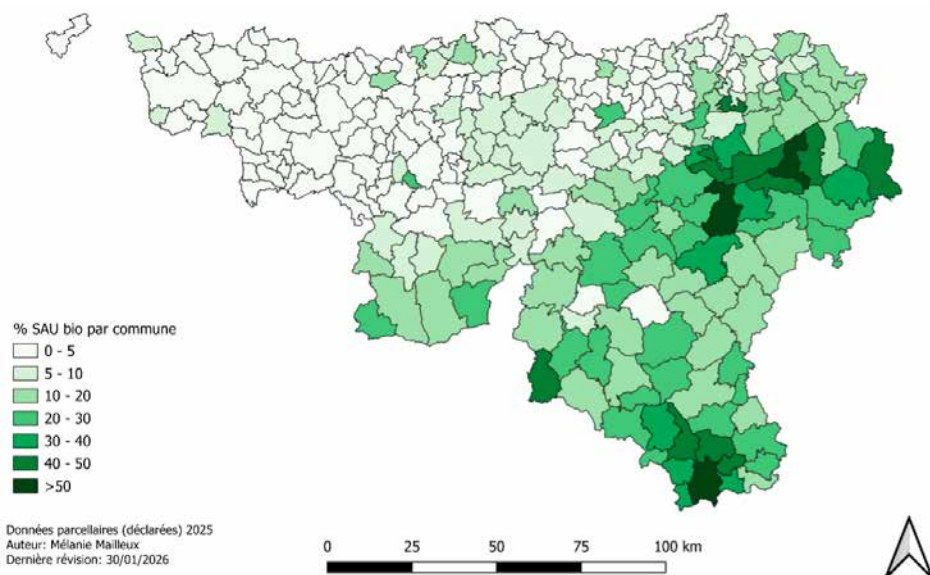
Figure 3: Répartition des surfaces cultivées par province en 2025 (autre : semences et plants, parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)



I.4. Part des surfaces bio par commune

Au niveau de l'agriculture biologique, une commune n'est pas l'autre. Trois communes wallonnes ont davantage de surfaces bio que conventionnelles. En effet, **Virton, Manhay et Stavelot** ont plus de 50% de la surface agricole utile (SAU) communale en bio. Parmi les 259 communes restantes, 19 d'entre-elles ont un pourcentage de SAU en bio entre 30 et 50%, 72 entre 10 et 29%, 49 entre 5 et 9,9% et 119 communes ont un pourcentage de SAU bio inférieur à 5%.

Figure 4: Proportion de la surface bio/SAU totale par commune (2026, OPW)⁷



⁷ Ces statistiques se basent sur la localisation des parcelles bio et sont issues des données déclarées par les producteurs auprès de l'OPW en 2025.

1.5. Surfaces cultivées en bio en Wallonie

Les surfaces présentées dans ce chapitre comptabilisent toutes les superficies sous contrôle bio donc autant les surfaces certifiées bio (82.414 ha) que celles en conversion (5.611 ha).

1.5.1. RÉPARTITION DES SURFACES CULTIVÉES EN BIO

Si les prairies permanentes et temporaires composent près de trois-quarts du paysage agricole bio wallon (72,3%), elles occupent proportionnellement de moins en moins de place en comparaison aux

grandes cultures (21,3%) qui sont nécessaires à la fois pour alimenter le bétail bio wallon mais aussi répondre à la demande grandissante du marché alimentaire bio. En 2011, les prairies représentaient 86% des surfaces bio wallonnes et les grandes cultures comptaient pour 12%. Ce pourcentage important de prairies en Wallonie s'explique par le grand nombre d'élevages d'herbivores certifiés bio mais aussi par la spécificité de l'agriculture bio qui demande une surface importante de prairie par animal pour assurer une autonomie fourragère maximale des fermes.

Figure 5: Répartition des surfaces cultivées en bio en Wallonie en 2025 (autres: parcours extérieurs, jachères, cultures non alimentaires)

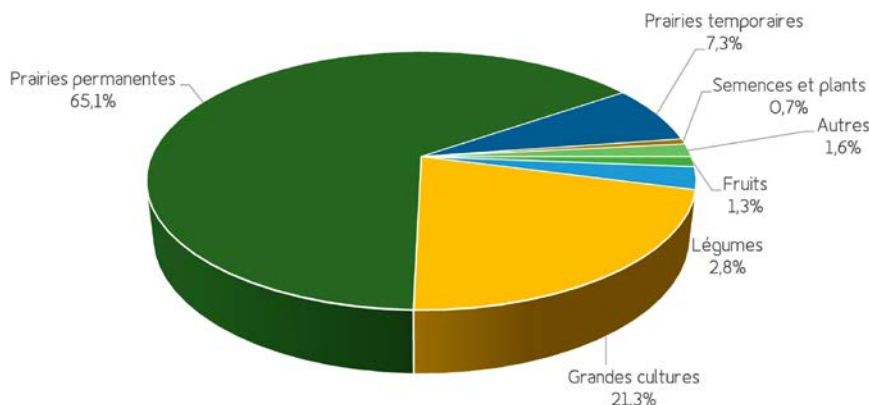


Tableau 4: Évolution des superficies sous contrôle bio depuis 2011 par type de production

SUPERFICIE SOUS CONTRÔLE BIO (ha)	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (%)	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
FRUITS	102	128	137	210	276	321	376	452	550	664	788	908	1.023	1.133	+11%	+110
LÉGUMES	372	490	620	742	1.021	1.195	1.813	2.156	2.295	2.655	2.701	2.452	2.663	2.479	-7%	-184
GRANDES CULTURES	5.862	7.722	9.455	11.488	13.404	14.478	15.903	17.257	19.469	20.657	20.610	20.750	19.532	18.723	-4%	-809
PRAIRIES	42.882	47.947	50.761	50.378	55.727	51.536	54.437	55.899	58.859	59.358	59.527	59.228	58.035	57.264	-1%	-772
						8.127	8.008	8.047	7.888	7.688	8.374	7.098	7.496	6.393	-15%	-1.103
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS	872	1.003	406	282	429	175	221	267	460	500	901	1.211	1.070	1.339	+25%	+268
CULTURES NON ALIMENTAIRES	26	116	258	279	377	172	72	114	97	92	88	122	112	107	-5%	-5
SEMENCES ET PLANTS	7	20	13	58	56	69	258	231	333	377	536	605	651	589	-10%	-62
Total	50.124	57.427	61.651	63.437	71.289	76.072	81.087	84.422	89.950	92.008	93.526	92.375	90.583	88.025	-2,8%	-2.557



La **catégorie « Autres (dont cultures non alimentaires) »** comprend la culture du houblon, le sapin de Noël, le lin textile, le chanvre textile, le miscanthus et la culture de fleurs et plantes ornementales.

La **catégorie « Jachères, engrais verts et parcours extérieurs »** comprend les surfaces non commercialisables. En 2025, 71% sont des jachères, engrais verts, tournières enherbées, bandes en bordure de champ, bandes fleuries ou parcelles aménagées⁸ (soit 944 ha) et 29% de celles-ci sont utilisées en tant que parcours extérieurs pour les porcs et volailles, obligatoires en bio (395 ha).

1.5.2. PRAIRIES PERMANENTES ET TEMPORAIRES

Les surfaces de prairies ont baissé de **-3%** en 2025 ce qui s'explique par une baisse du nombre d'herbivores bio (bovins, ovins et caprins) en Wallonie (-4%) sur la même année. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de la certification bio ou la cessation de l'activité de certains éleveurs bio.

La majorité des prairies bio ou en conversion sont des prairies permanentes⁹ (90%) et 10% sont temporaires. Sur l'année 2025, les surfaces de prairies permanentes ont diminué de 770 ha (-1%) tandis que les prairies temporaires ont diminué de 1.100 ha (-15%). En 2025, 7% des prairies sous contrôle bio sont en conversion.

Trois-quarts des prairies bio sont situées dans les provinces du Luxembourg (44%) et de Liège (32%) contre seulement 16% à Namur, 6% dans le Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Par rapport à la surface totale de prairies (permanentes et temporaires) en Wallonie, le bio représente 19% de celle-ci.

Figure 6 : Évolution des superficies de prairies permanentes et temporaires bio en Wallonie (ha)

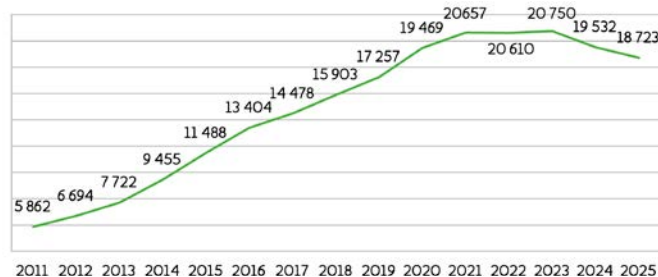


1.5.3. GRANDES CULTURES

Après une progression continue jusqu'en 2021, une stabilisation en 2022 et 2023 puis une baisse en 2024, la superficie de grandes cultures bio a continué de diminuer en 2025 avec une perte de 809 hectares (-4%). Cela représente une diminution totale de 2.000 ha en 2 ans. Celle-ci s'explique par l'arrêt de la certification d'agriculteurs bio, principalement mixtes. Entre 2013 et 2021, plus de 1.000 nouveaux hectares de grandes cultures étaient convertis au bio chaque année. Parmi les 18.723 hectares de grandes cultures contrôlés en bio en 2025, 2% sont en première année de conversion et 3% en deuxième année de conversion vers le bio soit 868 ha au total.

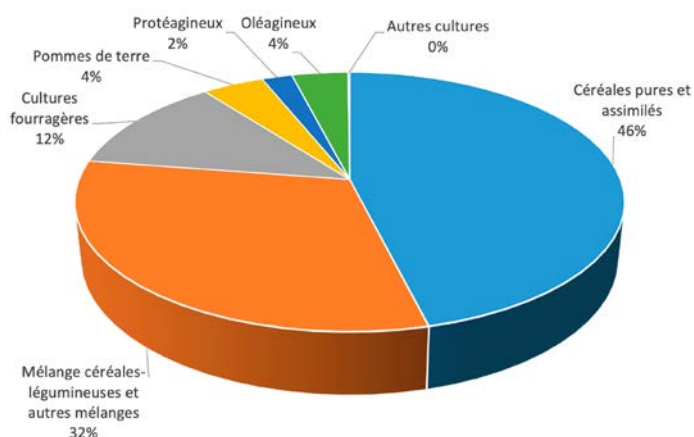
La province du Luxembourg compte 33% des grandes cultures suivi de Namur (27%), du Hainaut (15%), de Liège (15%) et du Brabant wallon (10%).

Figure 7 : évolution des superficies de grandes cultures bio en Wallonie (ha)



En 2025, 48% des grandes cultures bio sont des céréales pures, 30% des cultures en mélange et 11% des cultures fourragères. Les 11% restants sont des cultures de pommes de terre, oléagineux, protéagineux et autres cultures industrielles (betteraves sucrières et chicorées).

Figure 8 : Répartition des grandes cultures bio par catégorie en Wallonie en 2025



⁸ MAEC (Mesure Agro-Environnementales et Climatiques) – MC7 (parcelles aménagées).

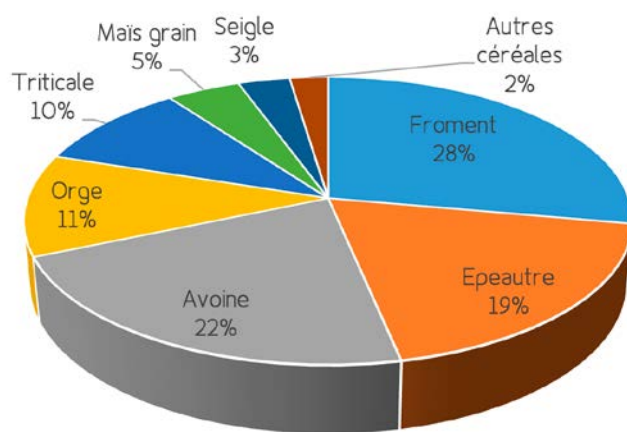
⁹ À l'opposé des prairies permanentes qui restent en place de très nombreuses années sans être détruites (puits à carbone importants), les prairies temporaires ne sont implantées que pour quelques années car elles font partie intégrante de la rotation des cultures.



Tableau 5 : Évolution des surfaces bio par type de grandes cultures

GRANDES CULTURES (ha)	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (%)	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
CÉRÉALES PURES ET ASSIMILÉS	10.616	9.931	9.003	9.024	0%	+21 ha
MÉLANGE CÉRÉALES-LÉGUMINEUSES ET AUTRES MÉLANGES	6.081	6.278	6.113	5.581	-9%	-532 ha
CULTURES FOURRAGÈRES	1.917	2.337	2.382	2.025	-15%	-358 ha
POMMES DE TERRE	822	876	836	1.019	22%	+182 ha
PROTÉAGINEUX	324	354	411	398	-3%	-13 ha
OLÉAGINEUX	377	523	763	623	-18%	-140 ha
AUTRES CULTURES	473	451	23	54	135%	+31 ha
Total	20.610	20.750	19.532	18.723	-4%	-809 ha

Figure 9 : Répartition des céréales bio en cultures pures en Wallonie en 2025



1.5.3.1. Les céréales pures et cultures assimilées (pseudo-céréales)

Après une baisse en 2023-2024 (-1600 ha), la culture de céréales bio est restée **stable** entre 2024 et 2025 en Wallonie. **Les céréales bio en cultures pures** les plus courantes en Wallonie sont le froment, l'avoine, l'épeautre, l'orge et le triticale (par ordre d'importance). Ces 5 céréales représentent 90% des céréales bio cultivées en Wallonie en 2025. Les cultivateurs bio ont également emblavé du maïs grain et du seigle, utilisé principalement en alimentation animale. En moindre mesure, les producteurs ont également emblavé du sarrasin, du petit épeautre/engrain, du quinoa, du sorgho, du millet et du blé dur dans les champs bio wallons.

L'épeautre, l'avoine et le petit épeautre ont vu leurs surfaces augmenter entre 2024 et 2025, tandis que les emblavements de froment, d'orge, de triticale, de maïs grain, de seigle et de sarrasin ont baissé. La hausse des surfaces d'épeautre et d'avoine provient d'une demande et de prix rémunérateurs en 2025. En revanche, la demande était moindre au niveau des fabricants d'aliments et des brasseurs ce qui explique la baisse en orge et en triticale. En maïs grain, la baisse vient des coûts des semences et de la pression forte des ravageurs (sangliers, pigeons ramiers et corvidés), particulièrement dans certaines régions.

Les céréales bio sont bien réparties sur l'ensemble du territoire : 33% dans la province du Luxembourg, 27% à Namur, 15% à Liège, 15% dans le Hainaut et 10% dans le Brabant wallon.

Tableau 5 : Évolution des céréales bio en cultures pures

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS (ha)	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (%)	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
FROMENT	2.437	2.522	3.124	2.782	2.511	-10	-271
AVOINE	1.351	1.484	1.563	1.587	1.973	+24	+386
ÉPEAUTRE	2.571	3.004	1.740	1.080	1.621	+50	+541
ORGE	1.216	1.372	1.184	1.188	1.036	-13	-151
TRITICALE	998	761	1.192	1.017	887	-13	-130
MAÏS GRAIN	728	847	443	616	411	-33	-205
SEIGLE	255	367	416	408	288	-30	-121
PETIT ÉPEAUTRE/ ENGRAIN	*	100	86	49	82	+67	+33
SARRASIN	62	78	113	154	44	-71	-110
QUINOA	79	30	36	48	35	-27	-13
SORGHO ET MILLET	27	50	35	74	135	+84	+62
Total	9.723	10.616	9.931	9.003	9.024	0	+21

Par rapport aux surfaces totales des céréales wallonnes emblavées, 62% des surfaces wallonnes de seigle et 49% des surfaces d'avoine sont cultivées en bio. En revanche, le froment bio ne représente que 2% du froment cultivé en Wallonie et l'orge seulement 4%.



Tableau 6 : Pourcentage du bio au sein de la production wallonne pour chaque type de céréales

CÉRÉALES ET ASSIMILÉS	SURFACES BIO / SURFACES TOTALES WALLONNES EN 2025 ¹⁰
FROMENT	2%
AVOINE	49%
ÉPEAUTRE	17%
ORGE	4%
TRITICALE	24%
MAÏS GRAIN	6%
SEIGLE	62%
AUTRES CÉRÉALES	36%
Total	5%

1.5.3.2. Les cultures en association

Les cultures en mélange, principalement des cultures céréales-légumineuses, représentent 5.581 ha en 2025 et ont diminué de **-9%** par rapport à 2024 (-534 ha). Ces mélanges sont, en majorité, non triés à la moisson et donnés tels quels au bétail. Cependant, certains mélanges sont destinés à l'alimentation humaine, comme le froment panifiable-pois, l'avoine-lentille et l'épeautre-lentille. Dans ce cas, ils sont triés après la récolte et valorisés séparément. La diminution de ces surfaces vient de la difficulté de trouver des solutions de tri, la baisse des animaux bio et la réticence des fabricants d'aliments pour la réception de récoltes non-triées.

1.5.3.3. Les cultures fourragères

Les cultures fourragères (hors mélange céréales-légumineuses) représentent 2.020 ha en 2025 et ont baissé de **-15%** par rapport à 2024 (-358 ha). Dans cette catégorie, on retrouve la luzerne, le maïs ensilage, le trèfle, les betteraves fourragères, les fourrages récoltés verts et d'autres fourrages. Le déclin de ces surfaces s'explique principalement par la baisse d'animaux élevés en bio.

Tableau 7 : Évolution et répartition des cultures fourragères bio en Wallonie en 2025

CULTURES FOURRAGÈRES (ha)	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
LUZERNE	1.063	984	1.255	1.512	1.289	-222 ha
MAÏS ENSILAGE	602	541	642	524	525	+1 ha
AUTRES FOURRAGES ¹¹	393	144	293	210	53	-157 ha
TRÈFLE	224	248	147	137	158	+21 ha
Total	2.282	1.917	2.337	2.382	2.025	-358

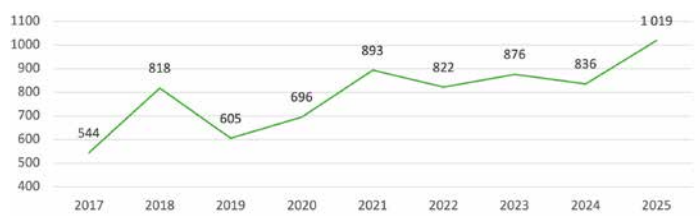
1.5.3.4. Les pommes de terre

La production de **pommes de terre bio** est de 1.019 ha en 2025. Elle a augmenté de **+22%** entre 2024 et 2025, soit de 182 hectares supplémentaires. Cela représente **seulement 1,8%** de la superficie totale de pommes de terre emblavée en Wallonie.

Cette forte augmentation de surface couplée à de très bons rendements en 2025 sont les causes principales du surplus de pommes de terre bio chez de nombreux producteurs. La situation est identique en conventionnel.

En 2025, 182 producteurs ont cultivé des pommes de terre bio dont 36 d'entre eux ont cultivé plus de 10 ha, 78 entre 1 et 10 ha et 68 moins d'un hectare. Par rapport à 2024, 9 producteurs supplémentaires ont cultivé de la pomme de terre en bio dont 8 sur plus de 10 ha.

Figure 10 : Évolution de la culture de pommes de terre bio en Wallonie (en ha)



En 2025, 49% de variétés cultivées en bio sont destinées à la transformation et 51% au marché du frais. En conventionnel, environ 85% des pommes de terre sont destinées à la transformation.¹²

La culture se répartit sur le territoire wallon comme suit : 32% dans la province de Liège, 28% dans le Hainaut, 21% à Namur, 15% dans le Brabant wallon et 4% dans la province du Luxembourg. Cette année, c'est la province de Liège qui a cultivé le plus de pommes de terre bio contrairement aux années précédentes durant lesquelles le Hainaut était la province avec la plus grande superficie de pommes de terre bio.

¹⁰ Calculs sur base des surfaces bio (source : SPW) et des surfaces totales wallonnes (source : statbel)

¹¹ Comprenant la betterave fourragère, la carotte fourragère, le navet fourrager, le chou fourrager, les cultures récoltées « vertes »,...

¹² Source : Fiwap

1.5.3.5. Les autres grandes cultures (protéagineux, oléagineux et cultures industrielles)

La culture de **protéagineux** représente 398 ha en 2025 en Wallonie et a baissé de **-3%** par rapport à 2024. Avec la combinaison des deux crises successives (Covid-19 et guerre en Ukraine), la relocalisation de la culture de protéagineux est un enjeu en Wallonie. Les surfaces de fèves et féveroles, lupin doux, soja et pois chiche ont progressé par rapport à 2024. En revanche, le pois a vu sa surface fortement diminuer à cause des maladies et de la forte pression des ravageurs (sangliers, pigeons ramiers et corvidés) dans certaines régions. La féverole, plus facile à produire, a davantage été choisie par les agriculteurs.

Le **pois chiche** fait l'objet de quelques essais par des producteurs précurseurs et pour cause ; de vrais débouchés en alimentation humaine pourraient se développer. Malheureusement, cette culture reste à un stade d'expérimentation chez nous et les échecs dus aux conditions climatiques sont nombreux. Avec le changement climatique, la culture deviendra peut-être moins compliquée à mener. Dans tous les cas, elle sera à envisager en complément et sur petites surfaces. Car si sa rentabilité en cas de réussite pourrait s'avérer élevée, le risque l'est tout autant ! La culture de **soja**, quant à elle, est très compliquée et une valorisation en alimentation humaine semble essentielle pour avoir un prix correct. Un producteur se lance, par exemple, dans la production de sauce soja à partir de sa propre production, ce produit sera disponible au second semestre 2026.

Les protéagineux étant cultivés régulièrement en association, ceux-ci sont **largement sous-estimés** car beaucoup de protéagineux sont comptabilisés administrativement dans les mélanges céréales-protéagineux. Les lentilles et les pois jaunes sont très majoritairement cultivés en association. Les féveroles et les lupins sont aussi régulièrement cultivés avec une plante compagne.

Tableau 8 : Évolution et répartition des protéagineux bio en Wallonie depuis 2020

PROTÉAGINEUX (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
FÈVES ET FÉVEROLES	140	118	151	167	213	241	+28
LUPINS DOUX	7	2	6	27	32	47	+16
POIS	102	85	68	115	129	62	-68
SOJA	56	43	26	17	2	7	+5
LENTILLES				18	32	23	-10
POIS CHICHES	17	45	73	4	3	6	+3
AUTRES PROTÉAGINEUX				5	0	12	+12
Total	323	293	324	354	411	398	-13

Quant à la culture d'**oléagineux**, elle représente 623 ha et a baissé de **-18%** par rapport à 2024. Depuis la guerre en Ukraine, cette culture était en pleine expansion chez nous. Les cultures de chanvre oléagineux, de tournesol et de lin ont progressé en 2025 tandis que les cultures de moutarde, caméline et colza ont baissé. La culture de tournesol a doublé en deux ans. Certaines filières avaient encore des stocks des années précédentes d'où la baisse de cultures d'oléagineux, notamment la moutarde.

La culture d'oléagineux et sa transformation se développent en Wallonie depuis quelques années grâce aux initiatives d'entreprises wallonnes qui proposent des huiles locales et d'autres produits à base d'oléagineux locaux. De plus, certains éleveurs ont décidé d'autoproduire leurs oléagineux (comme le tournesol) pour fabriquer une partie de l'alimentation animale (en élevage caprins et volailles). Les fabricants d'aliments sont eux de plus en plus intéressés par les coproduits des oléagineux (tourteaux) produits chez nous.

Figure 12 : Évolution et répartition des oléagineux bio en Wallonie en 2025

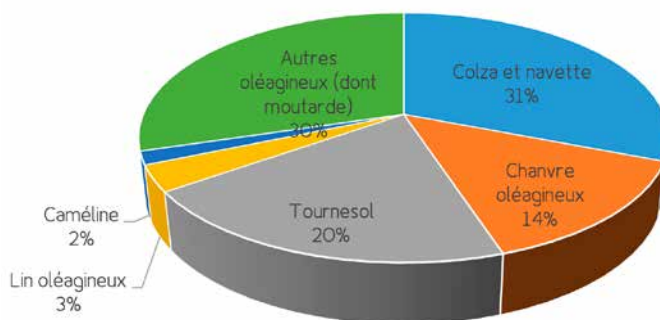


Tableau 9 : Évolution des surfaces oléagineux bio depuis 2020

OLÉAGINEUX BIO (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
COLZA ET NAVETTE	127	152	156	278	231	193	-39
CHANVRE OLÉAGINEUX	22	30	34	24	32	87	+55
TOURNESOL	10	9	57	63	102	127	+24
LIN OLÉAGINEUX	6	12	26	15	11	21	+10
CAMÉLINE				34	23	11	-12
AUTRES OLÉAGINEUX (DONT MOUTARDE)	27	47	104	108	364	185	-179
Total	193	249	377	523	763	623	-140

Les **grandes cultures industrielles** représentent seulement 54 ha en Wallonie en 2025, dont 32 ha en bio et 22 ha en première année de conversion (donc vendu en conventionnel). L'emblavement de la chicorée (à inuline ou à café) reste faible car la seule entreprise wallonne de chicorée à inuline n'a pas fait de contrat en bio en 2025. Quelques producteurs bio ont produit de la chicorée à café pour une entreprise française. En 2025, la betterave sucrière est cultivée sur seulement 0,18 ha en bio (soit 0,0005% de la surface betteravière cultivée en Wallonie), faute de filière de transformation bio en Belgique. Si une micro-sucrerie bio se développait sur notre territoire, de nombreux producteurs seraient en mesure de cultiver des betteraves bio pour faire du sucre bio et local, une alternative au sucre de canne bio importé, qui séduirait certainement des consommateurs bio.



Tableau 10 : Évolution des surfaces de cultures industrielles depuis 2020

AUTRES CULTURES (ha)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AUTRES CULTURES	0	2	0	0	0	0
BETTERAVE SUCRIÈRE ¹³	61	37	25	10	0,7	22
CHICORÉE	334	148	448	442	22	31
Total	395	186	473	452	23	54

1.5.4. LÉGUMES (HORS POMME DE TERRE)

Après une croissance continue depuis 2011, une baisse en 2023 puis une hausse en 2024, la **culture de légumes** a baissé en 2025 de 185 hectares (-7%) et a retrouvé une superficie similaire à celles de 2023.

La province de Liège compte la plus grande surface de légumes bio (34%), suivi du Brabant wallon (26%), de Namur (19%) et du Hainaut (18%). Le Luxembourg compte seulement 3% des surfaces wallonnes en légumes bio.

Figure 13 : Évolution des superficies de légumes bio en Wallonie (ha)



Les légumes cultivés sur la plus grande superficie bio en Wallonie sont **le pois et le haricot à destination de l'agro-industrie** et représentent à eux deux 49% des surfaces de légumes bio. La carotte et les oignons/échalotes sont les 3 et 4^{èmes} légumes bio cultivés en Wallonie en termes de superficie.

La culture de **plantes condimentaires, aromatiques et médicinales**¹⁴ représente 145 ha en 2025 dont 98 ha de plantes aromatiques et médicinales et 47 ha de plantes condimentaires. Cette culture a plus que triplé entre 2023 et 2025 avec 100 ha supplémentaires sur deux ans. Ces plantes sont cultivées par 30 producteurs sur des surfaces allant de 1 are à 40 ha.

Sur l'année 2025, **424 producteurs bio wallons ont cultivé des légumes bio** (pour le marché du frais ou pour l'agro-industrie) sur des surfaces très variées allant de 2 ares à plus de 100 ha. Il y a eu 90 arrêts (dont 70% cultivaient des légumes sur moins de 3 ha), qui ont été compensés par l'arrivée de 55 nouveaux entrants, ce qui aboutit à une perte nette de 35 producteurs de légumes bio.

Figure 14 : Répartition des cultures de légumes bio en Wallonie en 2025

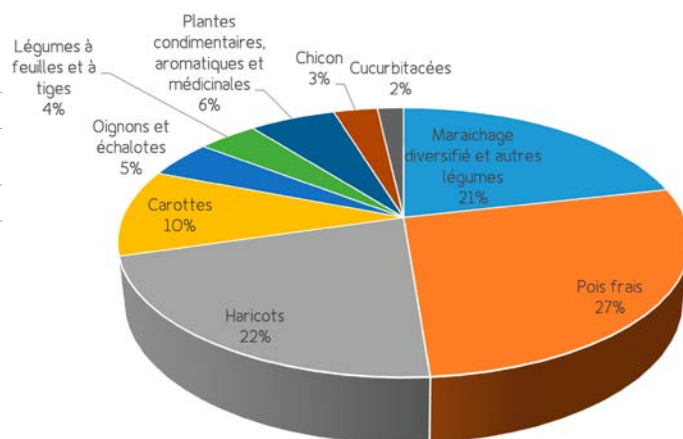


Tableau 11 : Répartition des différentes superficies de légumes bio et évolution de 2023 à 2025

LÉGUMES (ha)	2023	2024	2025
MARAÎCHAGE DIVERSIFIÉ ET AUTRES LÉGUMES	826	610	488
POIS FRAIS	606	739	677
HARICOTS	432	542	537
CAROTTES	192	284	259
OIGNONS ET ÉCHALOTES	123	91	112
AUTRES LÉGUMES À FEUILLES ET À TIGES¹⁵	98	121	100
PLANTES CONDIMENTAIRES, AROMATIQUES ET MÉDICINALES	45	96	145
CHICON (RACINES DE CHICON ET FORÇAGE INCLUS)	39	33	73
CUCURBITACÉES¹⁶	64	116	44
CHOUX	19	22	27
POIREAUX	8	11	16
CHAMPIGNONS	0,1	0,03	0,33
Total	2.452	2.664	2.479

Si on répartit les 424 producteurs par tranche de superficie, on observe : 197 producteurs qui ont moins d'un hectare de cultures de légumes bio, 97 qui cultivent entre 1 et 3 ha de légumes, 69 entre 3 et 10 ha, 33 entre 10 et 20 ha et seulement 28 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

¹³ La majorité des cultures de betteraves étaient cultivées en première année de conversion et donc valorisées en conventionnel.

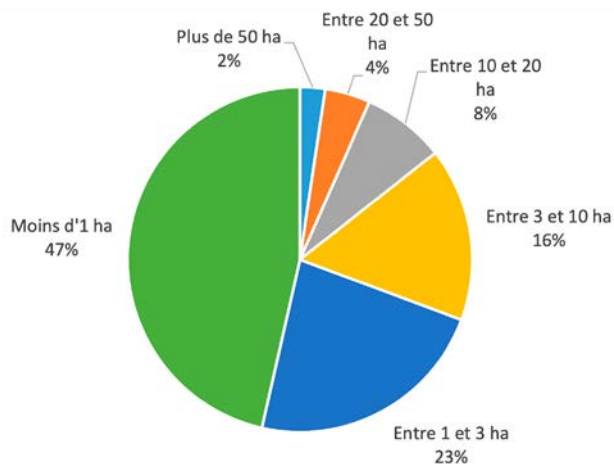
¹⁴ Plantes condimentaires : épices et herbes alimentaires (ex : aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, cumin, estragon, laurier, persil, sauge, thym...). Plantes aromatiques et médicinales : cultures généralement destinées à la fabrication de produits transformés : huiles essentielles, produits à usage pharmaceutique, produits de soin, ... (ex : angélique, camomille, coquelicot, gentiane, lavande, livèche, marjolaine, menthe, pervenche, soucis, valériane...)

¹⁵ Comprenant la culture de l'artichaut, asperges, céleri branche, épinards, laitues, orties, roquette, scaroles et chicorées frisées.

¹⁶ Famille de légumes qui inclut les courges, courgettes, concombres et cornichons



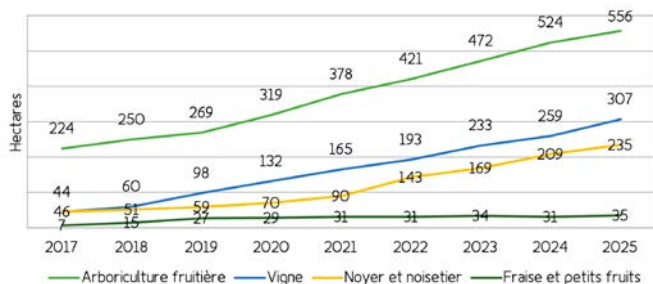
Figure 15: Répartition des producteurs par superficie de légumes cultivés en 2025



1.5.5. FRUITS

Depuis 2025, les cultures fruitières bio progressent de façon importante chaque année. Cette croissance est poussée par une demande importante des consommateurs et par un manque d'offre pour une majorité des fruits. La surface en fruits bio a augmenté de **+11%** (+110 hectares). Parmi les surfaces sous contrôle bio, **18% sont en conversion en 2025**. La province de Namur compte 40% des surfaces de cultures fruitières, suivie des provinces de Liège (23%), du Hainaut (14%), du Brabant wallon (13%) et du Luxembourg (10%).

Figure 16: Évolution des superficies de fruits bio en Wallonie (ha)



En Wallonie, la moitié (49%) des cultures fruitières bio sont de l'**arboriculture fruitière** (hors fruits à coque et vignes). La surface en arboriculture bio a augmenté de 84 ha en 2 ans. Dans les vergers bio wallons, les pommes et poires sont largement majoritaires. Dans une proportion moindre, nous trouvons des pruniers, cerisiers, pêchers, abricotiers et kiwaï. On observe un intérêt grandissant pour les vergers hautes tiges, utilisés comme diversification des exploitations et/ou comme aménagement de parcours et de prairies. En 2025, **215 producteurs wallons** font de l'arboriculture fruitière (hors fruits secs) dont 16 d'entre eux sur plus de 10 ha, 106 entre 1 et 10 ha et 93 sur moins d'un hectare. La Wallonie compte 5 producteurs bio supplémentaires par rapport à 2024.

La production de **vignes bio**, qui était peu présente sur le territoire en 2017 (44 ha), se développe fortement ces dernières années et a continué sa progression en 2025 avec 48 ha supplémentaires (+19%). Près d'un quart des vignes sous contrôle bio (23%) est en conversion en 2025. La Wallonie recense actuellement **78 agriculteurs** qui cultivent des vignes bio. Parmi eux, 9 viticulteurs cultivent plus de 10 hectares de vignes bio, 12 en cultivent entre 5 et 10 ha, 27 en cultivent entre 1 et 5 ha et 30 en cultivent moins d'un hectare. Parmi les 78 producteurs bio cultivant la vigne, la majorité est en cultivent pour produire du vin et mais une dizaine sur moins d'un hectare en cultivent comme raisins de table.

La production de **noix et noisettes** continue également sa progression en 2025 (+13%). Ces surfaces ont plus que triplé en 5 ans. Parmi celles-ci, des noisetiers ont été plantés sur 138 ha, des noyers sur 95 ha et d'autres fruits secs comme la châtaigne sur 2 ha. **49 producteurs** ont planté des noyers et noisetiers dont 8 d'entre eux sur plus de 10 ha, 29 d'entre eux entre 1 et 10 ha et 12 sur moins d'un hectare. Un tiers des surfaces de fruits secs sont en conversion en 2025.

Les **fraises et petits fruits bio** ont été cultivés sur 34,6 ha dont 14,2 ha de fraises et 20,4 ha de petits fruits. Cette surface a augmenté de 3,3 ha en 2025 (+11%). 4% est en conversion en 2025. **68 producteurs cultivent des fraises et/ou des petits fruits** dont 10 d'entre eux ont entre 1 et 5 ha, 27 entre 20 ares et un ha et 31 en cultivent sur moins de 20 ares. La a compte 10 producteurs de fraises et petits fruits bio supplémentaires par rapport à 2024. La culture de petits fruits est variée : framboises, myrtilles, groseilles, mûres, cassis, physalis...

Figure 17: Répartition des cultures fruitières bio en Wallonie en 2025

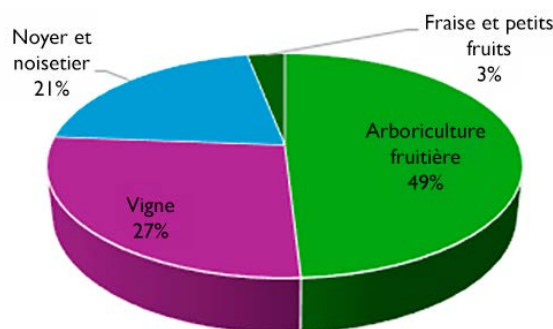


Tableau 12: Évolution des superficies en fruits depuis 2019

FRUITS (ha)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
ARBORICULTURE FRUITIÈRE	269	319	378	421	472	524	556	+32
VIGNE	98	132	165	193	233	259	307	+48
NOYER ET NOISETIER	59	70	90	143	169	209	235	+26
FRAISE ET PETITS FRUITS	27	29	31	31	34	31	35	+3
Total	452	550	664	788	908	1023	1133	+ 110



I.5.6. SEMENCES ET PLANTS

En progression constante depuis 2020, la production de semences et plants bio a baissé (-10%) en 2025 pour atteindre 589 ha sur notre territoire.

La production de semences et plants est surtout située dans les provinces de Liège (212 ha), Namur (156 ha) et Luxembourg (155 ha). Celle-ci est moins présente dans les deux dernières provinces: Brabant wallon (89 ha) et Hainaut (38 ha).

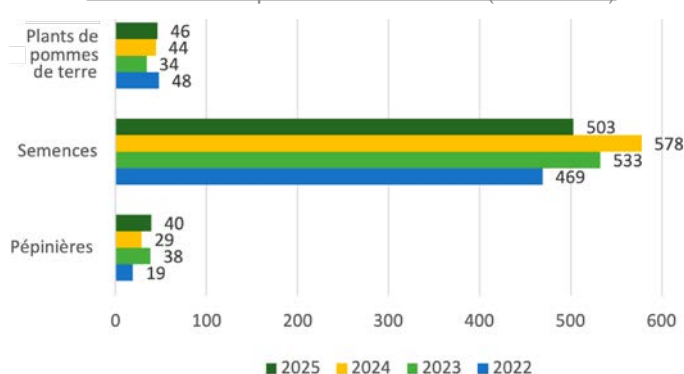
Figure 18: Évolution des superficies des semences et plants bio en Wallonie (ha)



503 ha sont cultivés pour la multiplication de semences (de tout type : céréales, légumineuses, espèces fourragères... hors semences potagères), 46 ha pour la production de plants de pommes de terre et 40 ha pour la production de semences et plants de légumes, plants de fraises, arbustes fruitiers ou plants ornementaux (rassemblé sous le terme pépinières). Dans ces 40 ha de pépinières, la Wallonie compte 18 ha d'arbres fruitiers, 15 ha de plantes ornementales, 6 ha de semences et plants de légumes et moins d'1 ha de plants de fraises.

En 2025, la production de semences a baissé de 76 ha tandis que la production de plants de pommes de terre et celles en pépinières a augmenté de respectivement 2 ha et 12 ha.

Figure 19: Répartition et évolution entre 2022 et 2025 des semences et plants bio en Wallonie (en hectares)



I.5.7. LES CULTURES NON ALIMENTAIRES

Malgré une demande grandissante, les cultures de **chanvre textile** et de **lin textile** ont seulement été cultivées sur respectivement 9 et 5 ha. La difficulté provient du manque de spécialistes qui savent suivre la culture du lin textile bio en Wallonie. En 2025, un seul producteur a cultivé du chanvre textile et 2 autres du lin textile.

Le **houblon** est cultivé sur 4,1 ha en 2025 (dont 3,6 ha est en bio et 0,5 ha en conversion). Nous dénombrons 9 producteurs qui se sont lancés dans cette culture avec des superficies très variées allant de 4 ares à 2,5 ha. Le houblon bio représente 16% du houblon cultivé en Région wallonne. Cette production pourrait permettre la relocalisation de l'approvisionnement des brasseries bio si celles-ci jouent le jeu du local. Hors brasserie, le houblon peut également, dans des proportions bien moindre, être valorisé en herboristerie.

Les **fleurs et plantes ornementales** bio ont été cultivées en 2025 sur 2,9 ha, Nous comptons 9 producteurs qui cultivent des fleurs et plantes ornementales sur des superficies allant de 3 ares à 1,3 ha.

Pour la première année, la **récolte d'espèces sauvages** (certifiées bio) a été comptabilisé dans les statistiques. Cela représente 29,3 ha et 12 producteurs en 2025.

Pour terminer, 4 producteurs cultivent des **sapins de Noël** en bio sur une surface totale de 37 ha.

Tableau 13: Évolution des surfaces de cultures agricoles non alimentaires bio depuis 2021

CULTURES NON ALIMENTAIRES (ha)	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOL. 2024-2025 (ha)
LIN TEXTILE	19,6	10,8	32,4	18,8	5,2	-13,7
CHANVRE TEXTILE	1,0	6,0	12,9	21,6	9,2	-12,4
MISCANTHUS	10,0	12,0	23,6	24,8	19,2	-5,6
SAPINS DE NOËL	54,2	48,5	39,2	39,4	37,1	-2,4
TAILLIS À ROTATION COURTE	/	/	5,9	/	/	/
PLANTES ORNEMENTALES	5,5	6,7	2,4	3	2,9	-0,2
HOUBLON	1,5	4,1	5,5	4,1	4,1	=
RÉCOLTES D'ESPÈCES SAUVAGES	*	*	*	*	29,3	/
Total	91,9	88,1	121,8	112,1	107,1	

* = données non connues



1.5.8. SURFACES EN CONVERSION BIO

Parmi les superficies contrôlées en bio en Wallonie, **6,4% d'entre elle sont en période de conversion bio** (de 2 ans pour les cultures annuelles et 3 ans pour les cultures pérennes), ce qui représente 5.611 hectares (dont 2.819 en première année de conversion, 2.490 en deuxième année de conversion et 303 ha en troisième année de conversion).

Le pourcentage de terres en conversion par rapport aux terres sous contrôle bio diffère fortement d'une culture à l'autre : 2% pour les légumes, 5% pour les grandes cultures, 7% pour les prairies, 12% pour les cultures non alimentaires et 18% pour les fruits.

Les fruits bio sont en forte progression en Wallonie car près d'un cinquième des surfaces de fruits contrôlées en bio sont en conversion : 33% des noyers et noisetiers, 23% des vignes, 9% des vergers (hors fruits secs) et 4% des fraises et petits fruits sont en conversion en 2025.

Tableau 14 : Superficies en conversion bio en 2025 selon le type de production

SUPERFICIE EN CONVERSION BIO (ha)	2025	% DES SUPERFICIES TOTALES CONTRÔLÉES EN BIO	
FRUITS	200	18%	
LÉGUMES	56	2%	
GRANDES CULTURES	868	5%	
PRAIRIES	PERMANENTES	3.841	7%
	TEMPORAIRES	494	8%
JACHÈRES, ENGRAIS VERTS ET PARCOURS EXTÉRIEURS	122	9%	
AUTRES (DONT CULTURES NON ALIMENTAIRES)	12	12%	
SEMENCES ET PLANTS	17	3%	
Total	5.611	6,4%	

1.6. Animaux élevés en bio en Wallonie

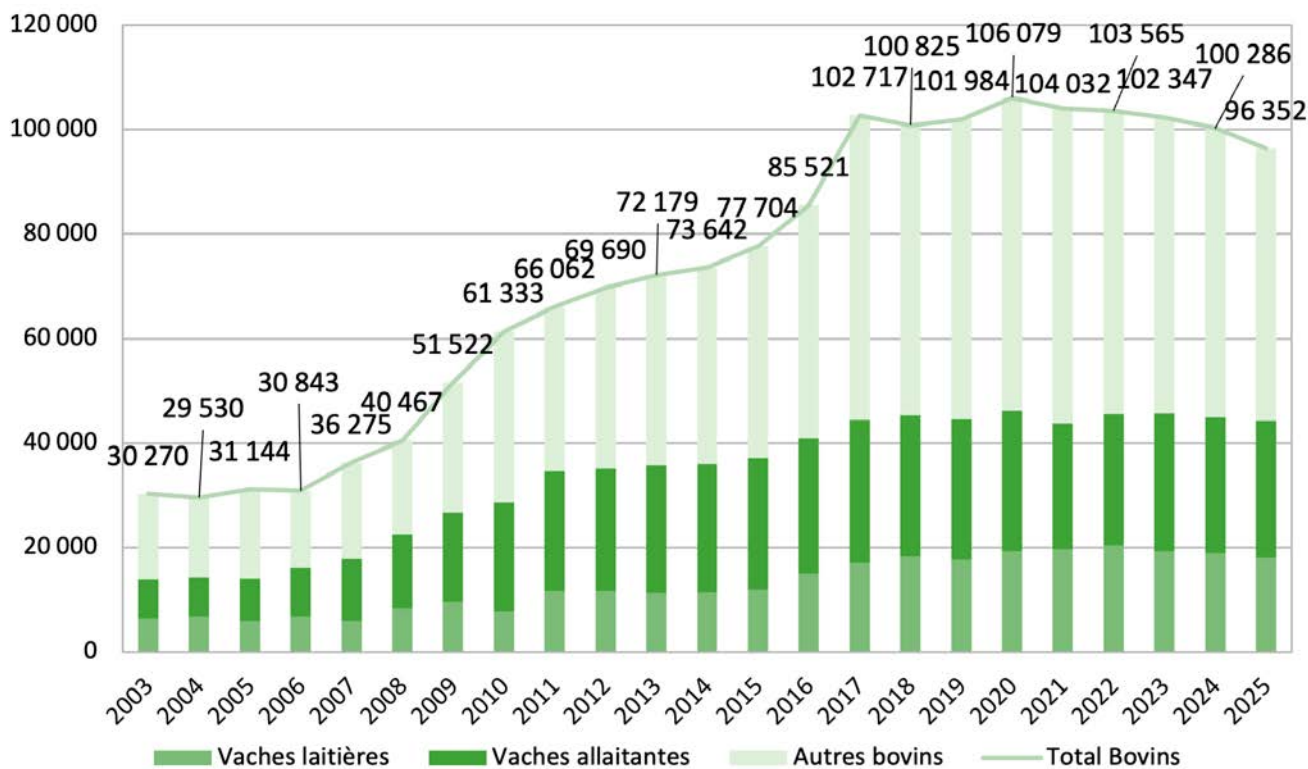
Les cheptels présentés dans ce chapitre comptabilisent tous les animaux sous contrôle bio donc autant les animaux certifiés bio que ceux qui sont élevés dans des fermes en conversion.

Le nombre total d'animaux élevés en bio a diminué de **-3%**. Le nombre d'animaux élevés en bio baisse en Wallonie pour la troisième année consécutive. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, le nombre d'animaux a diminué dans la plupart des filières sauf la filière poules pondeuses et poulettes futures pondeuses. **Parmi les fermes bio wallonnes, 64% d'entre elles** élèvent des animaux en bio (1.213 fermes bio au total ont un ou plusieurs élevages).

1.6.1. FILIÈRE BOVINE

Depuis 2021, le nombre total de bovins bio est en baisse en Wallonie. L'année 2025 ne fait pas exception (-4% entre 2024 et 2025) : le cheptel des vaches laitières a baissé et celui des vaches viandeuses est resté stable. En plus des arrêts d'élevages bio, la maladie *Fièvre Catarrhale Ovine* (FCO) a impacté le cheptel bovin bio en 2025 mais de façon moindre qu'en 2024. Les bovins élevés en bio représentent **10% des bovins élevés en Région wallonne**. Trois-quarts des bovins bio (76%) sont élevés dans les provinces du Luxembourg et de Liège dont près de la moitié dans la province du Luxembourg (47%). Au niveau des agriculteurs, **49% des fermes bio wallonnes** élèvent au minimum un bovin en bio ce qui représentent 941 fermes bio.

Figure 20: Évolution de la filière bovine bio (nombre de bovins).

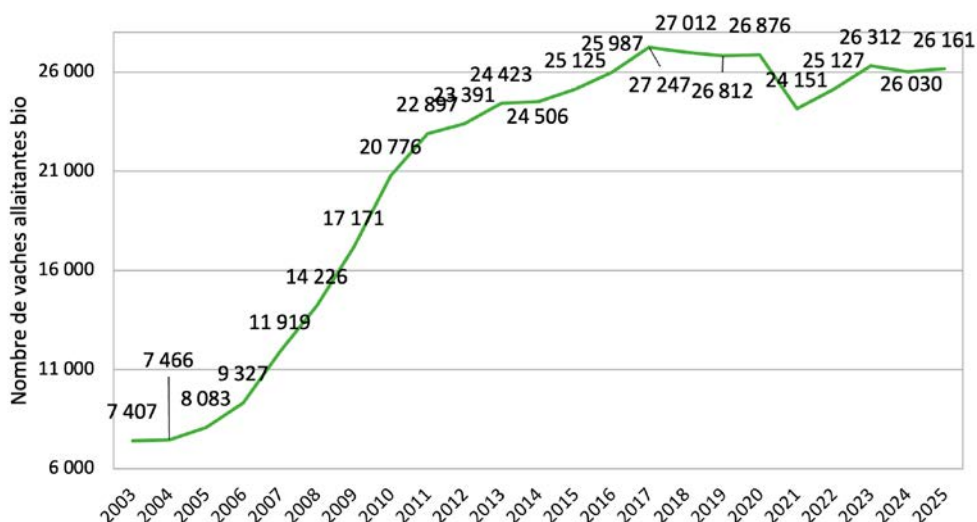


Stabilisation de la filière viandeuse

Après une baisse en 2021 (en partie à cause de la sécheresse de 2020), une légère hausse en 2022 et 2023 puis une légère baisse en 2024, le nombre de **vaches allaitantes** est resté stable en 2025 (+0,5%). Pour comparer, la filière conventionnelle a diminué de -8% en 2025. 12% des vaches allaitantes wallonnes sont élevées en bio.

La majorité des bovins allaitants (61%) est élevée dans la province du Luxembourg suivie de Liège (17%) et Namur (16%). Les provinces du Hainaut et du Brabant wallon comptent très peu d'élevages bio de bovins viandeux avec respectivement 5% et 1% des bovins bio wallons.

Figure 21: Évolution du nombre de vaches allaitantes bio wallonnes



618 éleveurs possèdent plus de 5 vaches allaitantes bio en 2025. La Wallonie compte exactement le même nombre d'éleveurs bio qu'en 2024 et 8 de moins d'en 2023. Plus de trois quarts des éleveurs (77%) de vaches allaitantes bio en élèvent entre 6 et 59. La moyenne par ferme est de 42 vaches allaitantes bio.

Diminution de la filière laitière

Après une baisse de -5% en 2023 et -2% en 2024, le nombre de vaches laitières bio sur le territoire continue de diminuer (-4,1%) en 2025. 18.122 vaches laitières bio étaient traitées en 2025. La Wallonie a perdu 775 vaches laitières en un an et 2.230 vaches laitières en 3 ans. Néanmoins, la filière a progressé de +51% en 10 ans. De plus, la filière conventionnelle a diminué plus fortement de -5,6% entre 2024 et 2025. 10% des vaches laitières wallonnes sont élevées en bio.

Trois-quarts des vaches laitières bio sont élevées dans les provinces de Liège (53%) et du Luxembourg (24%). Dans les autres provinces, cette spéculation reste moins développée avec 13% des vaches laitières bio wallonnes dans le Hainaut, 9% à Namur et seulement 1% dans le Brabant wallon.

Figure 22: Répartition des éleveurs de vaches allaitantes par taille de cheptel bio (2025)

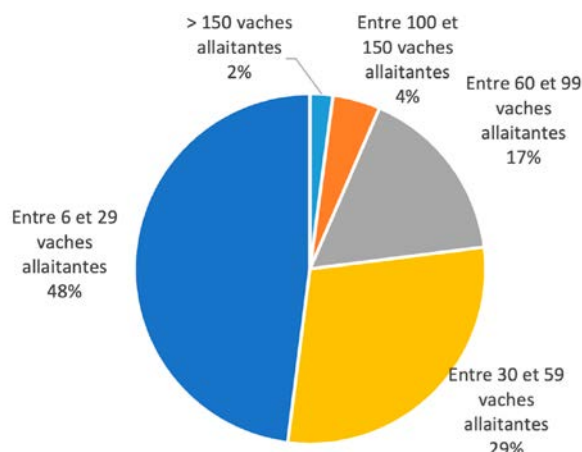
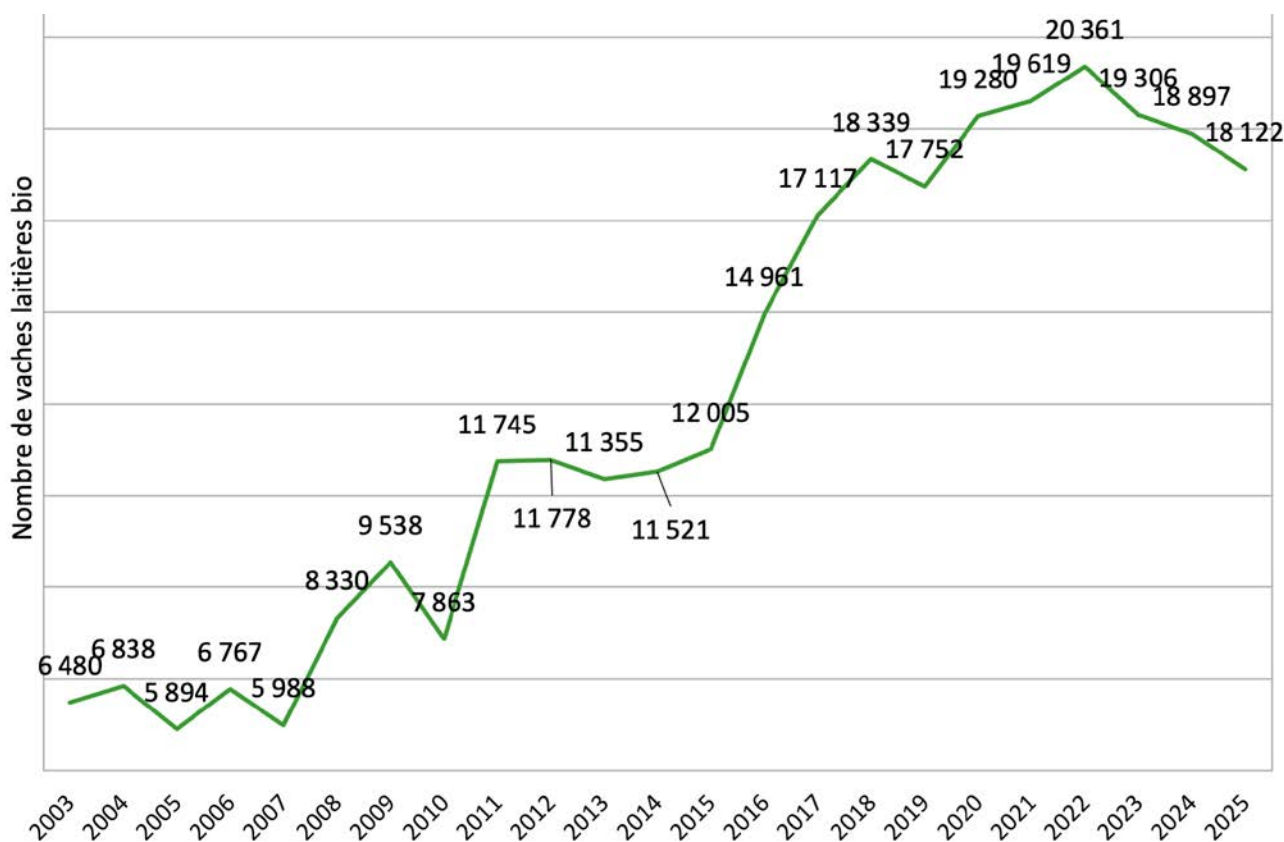


Figure 23: Évolution du nombre de vaches laitières bio wallonnes¹⁷

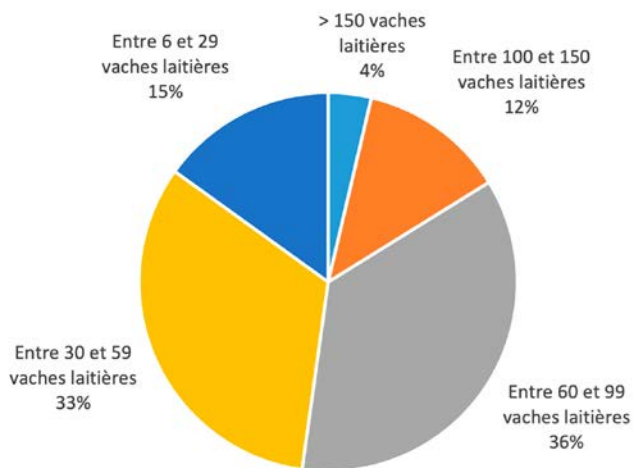


¹⁷ Avant 2019, les jeunes vaches laitières (1-2ans) sont reprises dans les « vaches laitières ». À partir de 2020, celles-ci sont classées dans « autres bovins ».



En Wallonie, **272 éleveurs** ont plus de 5 vaches laitières bio en 2025. La Wallonie a perdu 20 élevages bio par rapport à 2024 avec l'arrêt de 29 élevages et le démarrage de 9 élevages en bio. En 3 ans, la Wallonie a perdu 51 élevages bio. En 2025, deux-tiers d'entre eux élèvent entre 30 et 99 vaches laitières. La moyenne est de 67 vaches laitières bio par ferme laitière.

Figure 24: Répartition des éleveurs de vaches laitières par taille de cheptel bio (2025)

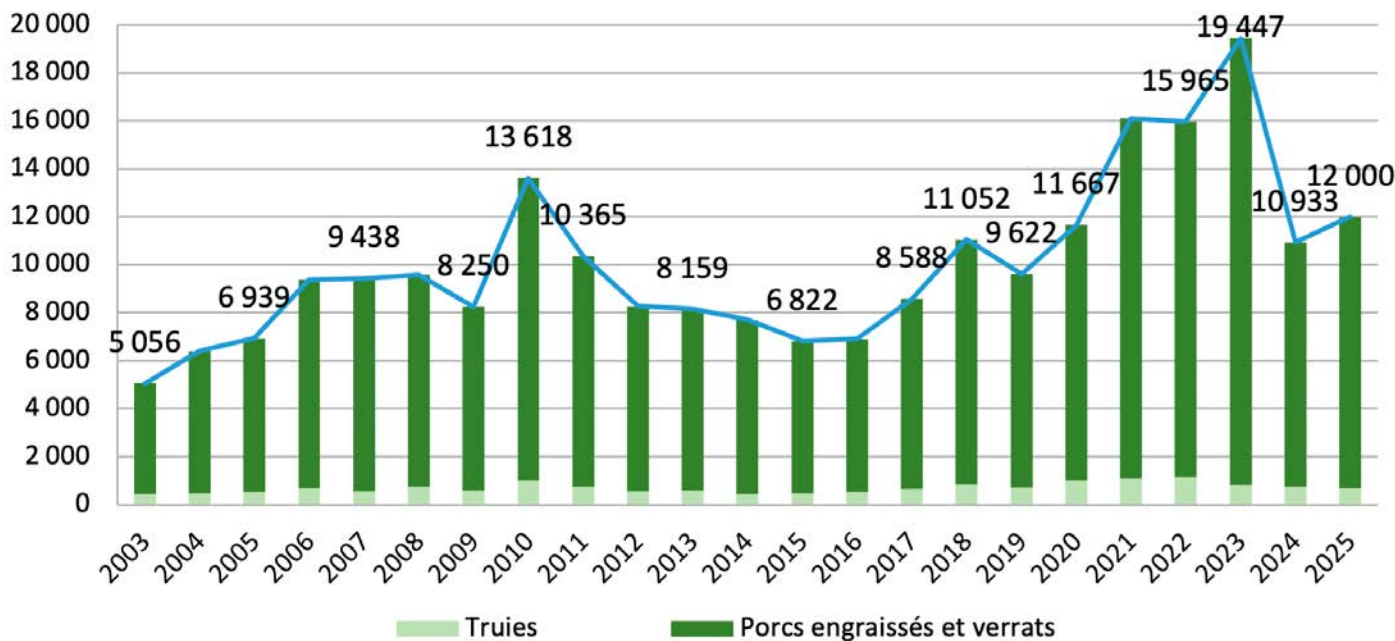


1.6.2. FILIÈRE PORCINE

Alors une légère diminution en 2022, une hausse en 2023 et une forte baisse en 2024, la filière porcine bio wallonne a progressé de **+10%** en 2025 avec une progression du nombre de porcs engraisés. En revanche, pour la troisième année consécutive, le nombre de truies reproductrices a diminué : de **- 8%** par rapport à 2024 (-54 truies).

La filière wallonne a diminué de 473 truies (-41%) en trois ans. En 2025, le secteur comptabilisait : 677 truies, 11.293 porcs engraisés¹⁸ et 30 verrats. **7% des truies wallonnes sont élevés en bio en 2025.**

Figure 25: Évolution de la filière porcine bio (nombre de porcs)



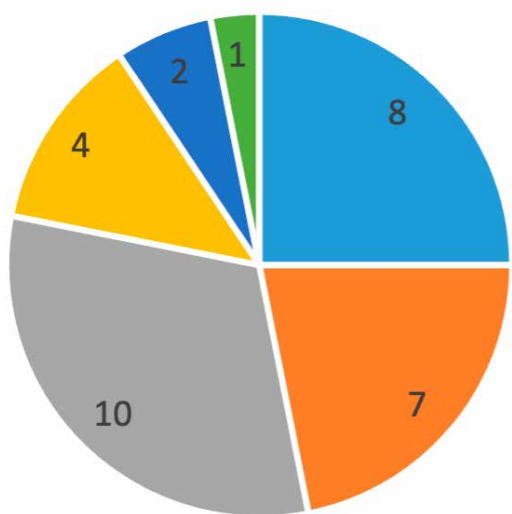
¹⁸ Le nombre de porcs engraisés et commercialisés en 2025 a été estimé pour 13 engraisseurs (sur 54). En 2024, ce chiffre avait aussi été en partie extrapolé.



En 2025, la Wallonie comptabilise 57 éleveurs de porcs bio, le même nombre qu'en 2024. 49% sont naisseurs-engraisseurs, 44% sont uniquement engraisseurs et seulement 7% sont uniquement naisseurs. La Wallonie a perdu 8 naisseurs et a gagné 8 engraisseurs par rapport à 2024.

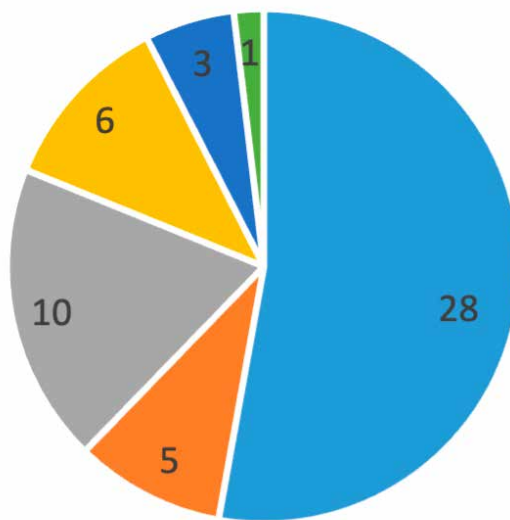
Parmi les 32 élevages qui font des naissages, 24 d'entre eux ont élevé au moins 5 truies. En 2025, la Wallonie compte 8 éleveurs (naisseur ou naisseur-engraisseur) en moins par rapport à 2024. Parmi les 53 élevages qui font de l'engraissement (engraisseur ou naisseur-engraisseur), 25 d'entre eux ont engraisés au moins de 50 porcs gras dont 4 plus de 600 porcs engraisés par an.

Figure 26: Répartition du nombre d'élevages qui font du naissance par nombre de truies (en 2025)



- Moins de 5 truies
- Entre 5 et 10 truies
- Entre 11 et 30 truies
- Entre 31 et 50 truies
- Entre 51 et 100 truies
- Plus de 100 truies

Figure 27: Répartition du nombre d'élevages qui font de l'engraissement par nombre de porcs engraisés (en 2025)



- Moins de 50 porcs à l'engraissement
- Entre 50 et 99 porcs à l'engraissement
- Entre 100 et 299 porcs à l'engraissement
- Entre 300 et 599 porcs à l'engraissement
- Entre 600 et 1000 porcs à l'engraissement
- Plus de 1.000 porcs à l'engraissement

Les porcs bio wallons sont élevés principalement dans la province du Luxembourg (61%). Les 39% restants sont répartis dans les provinces de Hainaut (13%), de Liège (13%), de Namur (8%) et du Brabant wallon (5%).

1.6.3. FILIÈRE AVICOLE

Il est intéressant de noter que les poulaillers bio de petites tailles (environ 200-250 poules pondeuses ou poulets de chair) comme les poulaillers mobiles se développent beaucoup ces dernières années.

Diminution de la filière poulets de chair pour la troisième année consécutive

Après des années de forte croissance, une stabilité en 2022 et une importante baisse en 2023 et 2024, le nombre de poulets vendus a continué de diminuer mais moins fortement (-7%) en 2025 avec 2,9 millions de poulets bio commercialisés. En 2025, le secteur wallon a vendu 218.000 poulets bio en moins que l'année précédente. En comptant des unités d'une moyenne de 4.200 poulets (la majorité des poulaillers bio), cela représente environ 12 poulaillers en moins sur l'ensemble de la Wallonie¹⁹. En 3 ans, le nombre de poulets bio commercialisé a baissé de 29%.

En 2025, **100 fermes** ont élevé des poulets bio dont 72% ont commercialisé plus de 18.000 poulets (la production annuelle moyenne d'un poulailler bio de 4.200 « places »). La Wallonie a perdu 8 éleveurs l'année dernière soit 37 en 3 ans.

La moitié des poulets bio (51%) ont été élevés dans la province de Namur. La province du Luxembourg compte, quant à elle, 29% des poulets bio, celle de Liège 14% et du Hainaut 7%. Le Brabant wallon ne compte aucun éleveur de poulets bio.

Figure 28 : Évolution de la filière poulets de chair bio en Wallonie (nombre de poulets vendus*1000)

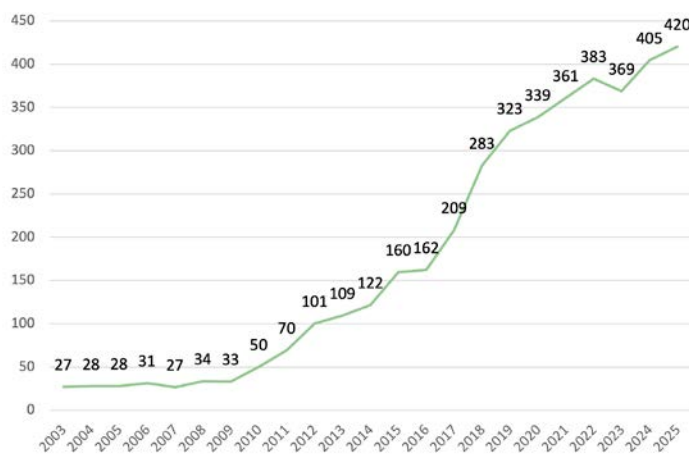


Hausse de la filière poules pondeuses

Après avoir vécu une forte progression entre 2010 et 2022, baissé en 2023 et progressé en 2024, la filière de poules pondeuses continue de croître en 2025. Cette dernière année, la Wallonie a gagné 15.675 poules pondeuses (+4%) soit un peu plus de 5 bâtiments de 3.000 poules. La filière compte à présent 420.247 poules pondeuses bio sur le territoire wallon.

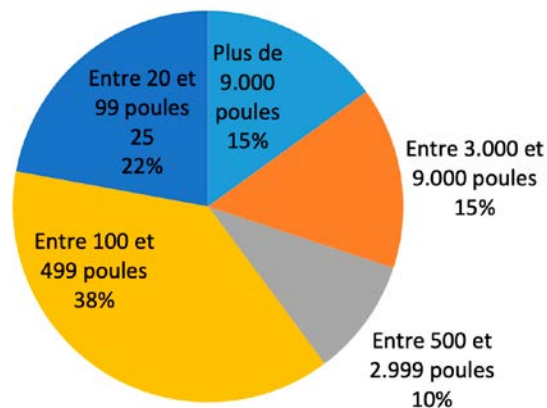
Les poules sont élevées majoritairement dans la province de Namur (33%), et du Luxembourg (32%) suivi du Hainaut (20%), de Liège (13%) et très peu dans le Brabant wallon (2%).

Figure 29: Évolution de la filière poules pondeuses bio (nombre de poules pondeuses*1000)



113 fermes²⁰ ont élevé des poules pondeuses bio en 2025, une ferme de plus qu'en 2024. Seules 34 d'entre elles ont élevé 3.000 poules ou plus. Ensemble, elles représentent 95% des poules élevées. La majorité des exploitations sont de petites tailles : 54 élevages ont entre 100 et 3000 poules et 25 entre 20 et 100 poules.

Figure 30: Répartition des éleveurs de poules pondeuses bio par taille de cheptel (en 2025)



Le premier élevage de **poulettes futures pondeuses** est apparu en 2013 en Wallonie. En 2025, notre territoire a comptabilisé presque 216.000 poulettes produites soit une hausse de +53% par rapport à 2024. Les 4 élevages de poulettes²¹ sont situés exclusivement dans les provinces du Hainaut et de Namur. Par rapport à 2024, la Wallonie a gagné 1 élevage.

¹⁹ Estimation : 217.900 poulets commercialisés en moins divisés par 4.200 poulets (un bâtiment standard bio) et divisé par 4,3 lots/an

²⁰ Les fermes qui ont élevés moins de 20 poules bio n'ont pas été comptabilisés ici.

²¹ De plus de 200 poulettes.



1.6.4. FILIÈRES OVINE ET CAPRINE

Diminution de la filière ovine pour la troisième année consécutive

En constante évolution entre 2009 et 2022 puis en baisse en 2023 et 2024, la **filière ovine** poursuit sa diminution en 2025 (-6%) et comptait 18.300 ovins bio.

Nous comptabilisons 208 éleveurs qui possèdent au moins 10 ovins bio dans leur ferme en 2025.

Trois-quarts des moutons sont élevés dans les provinces du Luxembourg (38%) et de Namur (36%). Le quart restant est réparti comme suit : 13% dans la province de Liège, 12% dans la province du Hainaut et 1% dans le Brabant wallon.

Au niveau de la filière laitière, la Wallonie comptabilise 17 élevages d'au moins 10 brebis laitières en 2025, soit le même nombre qu'en 2024 (avec un nouvel élevage et un arrêt). Parmi ceux-ci, 6 élevages ont plus de 100 brebis laitières, 3 ont entre 50 et 100 brebis et 8 ont entre 10 et 49 brebis laitières. Au total, 1.375 brebis laitières bio étaient traitées en 2025.

Tableau 15 : Évolution des élevages laitiers et des brebis laitières bio depuis 2022

	2022	2023	2024	2025
NOMBRE D'ÉLEVAGES	14	16	17	17
NOMBRE DE BREBIS LAITIÈRES	1.756	1.556	1.397	1.375

Au niveau de la filière viandeuse, la Wallonie comptabilise 168 élevages d'au moins 10 brebis viandeuses, soit 6 élevages de moins par rapport à 2024. Parmi ceux-ci, 8 élevages ont plus de 300 brebis, 31 en ont entre 100 et 300 brebis, 65 entre 30 et 99 brebis et 64 entre 10 et 29 brebis.

Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones naturelles à haut potentiel de biodiversité. Ces races, comme le « Roux ardennais » par exemple, sont particulièrement adaptées à ces milieux assez pauvres en fourrage et valorisent ces terrains tout en les entretenant. Au-delà de la production de viande d'agneau, c'est la préservation de ces milieux naturels qui représente la première finalité de ces troupeaux.

Figure 31 : Évolution de la filière ovine (nombre d'ovins bio en Wallonie)

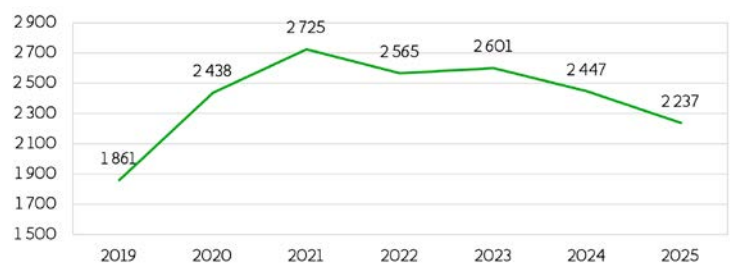


Diminution de la filière caprine

Après une augmentation en 2020 et 2021 puis une baisse en 2022, 2023 et 2024, la **filière caprine laitière** a de nouveau diminué en 2025 (-9%) avec un déclin de 210 chèvres laitières.

En 2025, la Wallonie compte 2.237 chèvres laitières bio et 737 autres caprins (boucs, chèvres de réforme, futures chèvres laitières, chèvres pour l'entretien de terrains et chèvres à visée pédagogique) pour un total 2.974 caprins.

Figure 32 : Évolution de la filière caprine (nombre de chèvres laitières bio en Wallonie)



En 2025, **27 éleveurs bio wallons** possèdent au moins 10 chèvres laitières bio : 3 éleveurs ont plus de 100 chèvres, 8 en élèvent entre 50 et 100 chèvres et 16 entre 10 et 49 chèvres. La Wallonie compte le même nombre d'élevages qu'en 2024.

C'est la province de Liège qui compte le plus de chèvres bio avec 50% du cheptel bio wallon, suivie par les provinces du Luxembourg (22%), de Namur (16%), du Hainaut (11%) et finalement Brabant wallon (1%).

1.6.5. ÉLEVAGE DE NICHE

Le nombre d'animaux « de niche » reste marginal en comparaison au reste des animaux élevés en bio.

En 2025, 8 fermes bio wallonnes ont élevé des **canards, pintades, oies et dindons/dindes** pour un total de 2.959 volailles. La Wallonie compte aussi 3 élevages de **bisons** bio (262 bisons élevés), 3 élevages de **cervidés** (81 cerfs ou daims) et 2 élevages de **bufflonnes** (161 bufflonnes et leur suite). De plus, 78 fermes ont des chevaux, juments laitières et ânes pour un total de 615 équidés bio.

À noter aussi que l'aquaculture bio wallonne compte deux **piscicultures** de truites en 2025 (environ 35 tonnes).

Et enfin, la Wallonie ne compte plus aucune ruche **certifiée** bio.



A close-up photograph of a person's hands holding several brown eggs. One hand is holding two eggs, while the other is holding a cardboard egg carton filled with more brown eggs. The person is wearing a light-colored, button-down shirt and a red garment. The background is softly blurred.

CHAPITRE 2

LA DISTRIBUTION ET CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO EN WALLONIE

Auteurs: Julien Capozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Dans ce chapitre, les données de consommation présentées proviennent du bureau d'étude Yougov, et sont traitées et interprétées par l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-W. Ces données ainsi que le profil des consommateurs bio font référence aux années 2024 et 2025.²²

Plusieurs indicateurs de mesure sont ainsi présentés :

- Le **taux de pénétration** des produits bio (couverture du marché), qui correspond au pourcentage de ménages ayant acheté au moins une fois un produit bio dans l'année, exprimé en % ;
- Les **dépenses bio totales** dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Les dépenses bio par habitant, qui correspond à la valeur moyenne achetée en produits bio par habitant dans l'année, exprimées en euro (€) ;
- Le **volume bio total** acheté dans l'année, exprimé en tonnes, milliers de litres ou milliers de pièces ;
- Le **volume bio par habitant**, qui correspond au volume moyen acheté en produits bio par habitant dans l'année, exprimée en kg, litre ou pièce.
- La **part de marché du bio**, qui correspond au pourcentage de produits alimentaires bio par rapport à l'ensemble des produits alimentaires achetés (en %). Elle se calcule sur base des dépenses en euros (€) ;
- La **fréquence d'achat du bio**, qui correspond au nombre de venues en magasin dans l'année pour des achats bio.
- La **part de marché du bio** selon le point de vente (en %) sur base des dépenses totales en produits alimentaires bio.

Nous analyserons distinctement plusieurs catégories alimentaires :

- Lait à boire : comprend le lait de consommation, le lait aromatisé, yaourt à boire, etc. ;
- Jus et boissons non alcoolisées (NA) : comprend toutes les boissons non alcoolisées (à l'exception de l'eau et du lait) ;
- Fromages : comprend l'ensemble des fromages, à l'exception des fromages frais ;
- Viandes : comprend l'ensemble des sous-catégories de viande (volaille, porc, bœuf, agneau, etc.), charcuterie non incluse ;
- Charcuterie ;
- Pommes de terre : comprend tous les types de format (frais, surgelés, transformés, etc.) ;
- Riz/pâtes ;
- Farines ;
- Fruits : comprend toutes les sous-catégories de fruits, qu'importe le format (frais, surgelés, en bocal ou conserve, etc.) ;
- Légumes : comprend toutes les sous-catégories de légumes, qu'importe le format (frais, surgelés, en bocal ou conserve, etc.) ;
- Œufs ;
- Pain.



Cette partie se clôturera par une conclusion au niveau de la consommation bio, ainsi que quelques résultats d'une étude qualitative sur ce que pensent les Belges francophones.

²² Les années antérieures spécifiques au secteur bio ne sont plus tout à fait comparables à la suite d'un changement de la méthodologie de collecte des données opérées par Yougov courant de l'année 2022 et qui est effective depuis mars 2023.

2.1. ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO ENTRE 2024 ET 2025

2.1.1. Taux de pénétration des produits bio

Il ressort que **la couverture des produits alimentaires bio en Wallonie a atteint un taux de 98,3% en 2025**. En 2024, ce taux s'élevait à 98,5%, soit une légère baisse de 0,2 point de pourcentage.

2.1.2. Dépenses totales bio

Sur l'ensemble de l'année 2025, **les dépenses en produits alimentaires bio s'élèvent à 539,1 millions d'€ en Wallonie**, et à 1,35 milliards pour la Belgique. En comparaison à 2024, cela représente une augmentation respective de +3% et +4,5%. Les dépenses wallonnes en produits alimentaires bio représentent 39,9% des dépenses alimentaires bio sur l'ensemble de la Belgique en 2025, contre 40,4% en 2024.

La répartition des dépenses alimentaires en produits alimentaires bio est davantage concentrée sur la Flandre, avec 48,3% en 2025, soit une augmentation de 1,6%. Toutefois, **les Wallons restent proportionnellement des plus gros acheteurs en produits alimentaires bio**. En effet, si la Wallonie représente 31,3% de la population belge^{23 24}, elle génère 39,9% des dépenses nationales en produits alimentaires bio, démontrant l'ancrage plus prononcé du bio en Wallonie, malgré la baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2024.

Figure 33 : Dépenses totales en produits bio effectuées en Belgique et Wallonie en 2024 et 2025, en millions d'euros

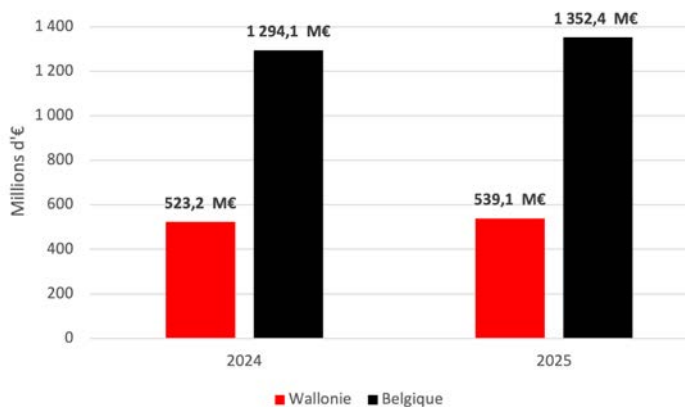
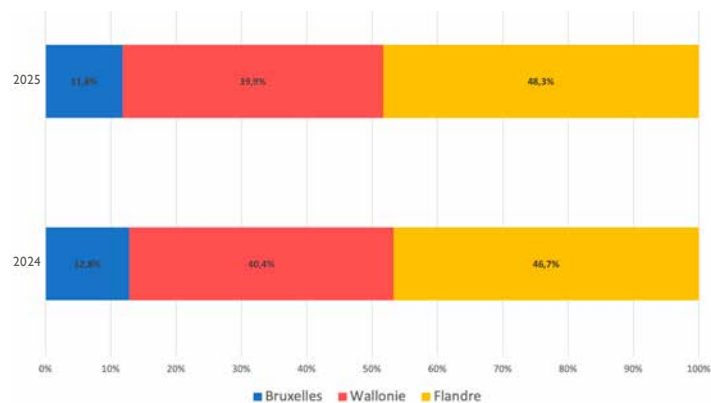


Figure 34 : Répartition de l'ensemble des dépenses en produits alimentaires bio par région en 2024 et 2025



²³ Statbel – Structure de la population, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>, juin 2025

²⁴ Les Bruxellois et les Flamands représentent respectivement 10,6% et 58,1%.



2.1.3. Dépenses bio par catégorie

En analysant les dépenses pour plusieurs catégories alimentaires, il ressort que **les viandes (hors charcuteries), les légumes et les fruits** restent les 3 catégories pour lesquelles les dépenses en produits alimentaires bio sont les plus élevées en Wallonie en 2025, avec respectivement 96,3 millions d'euros, 54,8 millions d'euros et 48 millions d'euros.

L'évolution des dépenses diffère d'une catégorie à l'autre. Toutes les catégories sauf 4 sont en augmentation, en particulier les farines (+46,6%), les jus et boissons non alcoolisées (+21,3%) et le riz et les pâtes (+20,6%). On observe à contrario une baisse pour les pommes de terre (-11,3%), pour le lait (-6,2%), pour les viandes (-3,7%) et pour les œufs (-2,8%).

Toutefois, malgré ces indicateurs à la baisse en lait et les pommes de terre, le constat n'est pas exclusivement observé pour le secteur bio, mais pour l'ensemble de la filière. En effet, les dépenses en 2025 pour le secteur conventionnel (hors produits bio donc) s'élèvent à 162,2 millions d'€ pour le lait et 163,4 millions d'€ pour les pommes de terre, soit une baisse respective de 1,3% et 6,7% par rapport à 2024. La baisse observée pour ces 2 catégories est donc générale, même si la diminution est plus marquée pour le secteur bio.

Tableau 16 : Dépenses totales en produits bio effectuées en Wallonie en 2024 et 2025, en millions d'euros, par catégories alimentaires

CATÉGORIES	2024	2025	EVOLUTION 2024-2025
CHARCUTERIE	21,6	22,3	+2,90%
FARINES	2,3	3,4	+46,60%
FRUITS	47	48,1	+2,50%
JUS ET BOISSONS NON ALCOOLISÉS	22,4	27,2	+21,30%
LAIT	7,4	7	-6,20%
LÉGUMES	53,1	54,8	+3,30%
OEUFS	18,5	18	-2,80%
PAINS	19,8	21,5	+8,40%
POMMES DE TERRE	11,6	10,3	-11,30%
RIZ/PÂTES	4,3	5,2	+20,60%
FROMAGES (EXCL. FROMAGES FRAIS)	26,2	28,2	+7,50%
VIANDES	100	96,3	-3,70%

En Belgique, les tendances sont similaires concernant le **top 3 des dépenses** : les viandes arrivent en première position (240,3 millions d'€, +7%), suivi par le secteur des légumes (147,5 millions d'€, +0,2%) et le secteur des fruits (126,2 millions d'€, +4,7%). Par rapport à Wallonie, on observe également une baisse des dépenses en pommes de terre et en lait, mais plus marquée encore (respectivement -17,8% et -9,8%).

Les dépenses en viandes suivent une tendance à la hausse (+7%), qui se manifeste également au travers des dépenses en charcuterie, dont l'augmentation est plus prononcée en Belgique qu'en Wallonie (10,5% contre 2,9%). Les dépenses pour les autres catégories sont également en augmentation (inférieur à 10%), à l'exception des farines dont l'augmentation est la plus marquée parmi les catégories alimentaires analysées (+34,4%).

Tableau 16b : Dépenses totales en produits bio effectuées en Belgique en 2024 et 2025, en millions d'euros, par catégories alimentaires

CATÉGORIES	2024	2025	EVOLUTION 2024-2025
CHARCUTERIE	58,2	64,4	+10,50%
FARINES	4,9	6,5	+34,40%
FRUITS	120,6	126,2	+4,70%
JUS ET BOISSONS NON ALCOOLISÉS	60,2	66	+9,60%
LAIT	16,7	15	-9,80%
LÉGUMES	147,1	147,5	+0,20%
OEUFS	39	39,2	+0,40%
PAINS	56,4	59,2	+4,80%
POMMES DE TERRE	28,4	23,4	-17,80%
RIZ/PÂTES	11,8	12,1	+2,60%
FROMAGES (EXCL. FROMAGES FRAIS)	55,1	58,4	+6,10%
VIANDES	224,6	240,3	+7,00%

De manière générale, et comme le démontre l'évolution des dépenses totales en produits alimentaires bio, la tendance est plutôt à l'augmentation. Toutefois, le secteur des pommes de terre et du lait observent une baisse entre 2024 et 2025, et dans une moindre proportion les œufs et la viande (mais plus spécifiquement en Wallonie).



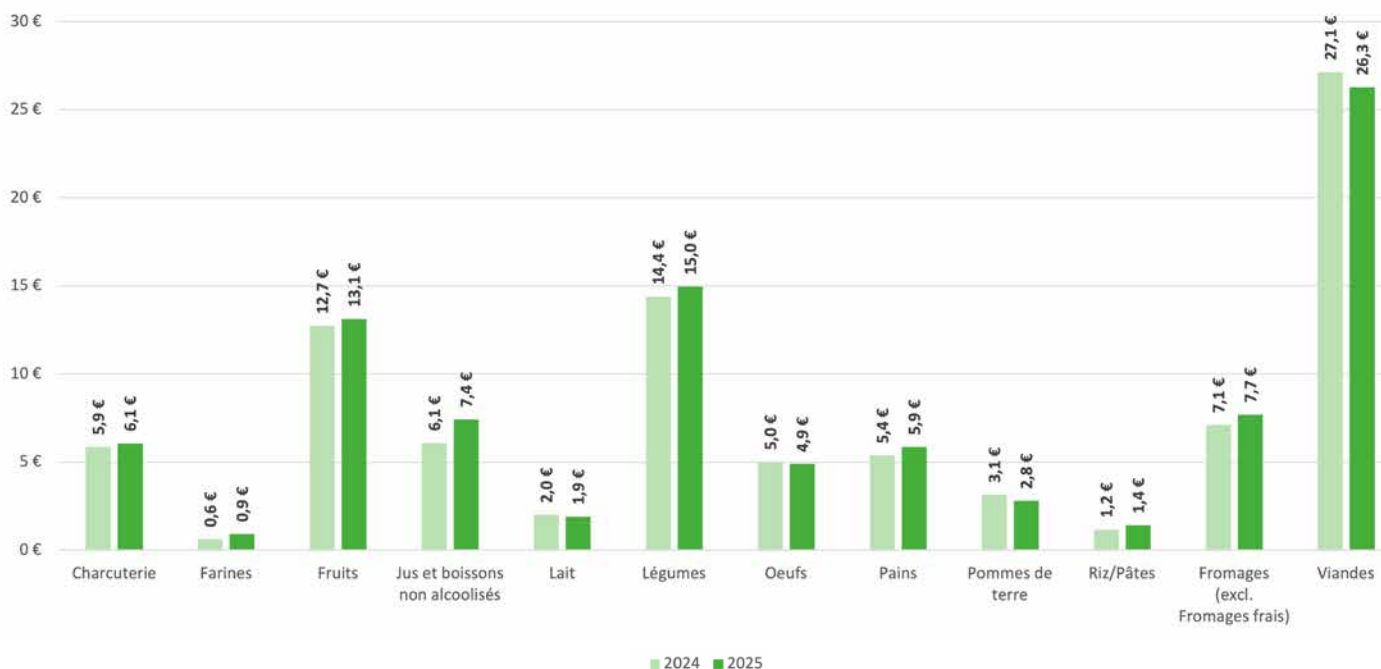
2.1.4. Dépenses bio par habitant

En 2025, le Wallon a dépensé en moyenne 147€ en produits alimentaires bio (+3,6% par rapport à 2024). En comparaison, le Wallon a acheté en moyenne plus de produits alimentaires bio que le Belge (116,6€ ; +4%) et que le Bruxellois (140,40€ ; -4.5%)

Au niveau des dépenses par habitant, la viande constitue de loin la catégorie pour laquelle le Wallon dépense le plus en bio (26,3€),

suivi des légumes (15€) et des fruits (13,1€). Les augmentations les plus importantes (en chiffres absolus) sont pour les jus et boissons non alcoolisées (+1,3€), les légumes (+0,6€), les fromages (+0,6€) et le pain (+0,5€). Seules les dépenses moyennes par habitant en pommes de terre (-0,3€), en lait (-0,1€), en œuf (-0,1€) et en viande (-0,8€) sont en diminution en Wallonie.

Figure 35 : Dépenses par Wallon en produits bio (€) en 2024 et 2025



2.1.5. Volumes bio achetés totaux

L'analyse des volumes achetés de produits alimentaires bio tend à confirmer les tendances observées au niveau des dépenses en Wallonie. Ainsi, les pommes de terre (-14,4%), la viande (-9,9%), les œufs (-7,8%) et le lait (-6,6%) sont les catégories alimentaires dont les volumes achetés ont le plus diminués. Les volumes achetés de pains (-3,7%) et de fruits (-0,8%) ont également baissé, mais dans de moindres proportions, alors que les dépenses pour ces catégories étaient en augmentation. Les autres catégories voient leurs volumes augmenter au même titre que leurs dépenses, en particulier les farines (+39,4%) et les jus et boissons non alcoolisées (+16,1%). Si le coût de la vie (et donc le prix des aliments) est un facteur à prendre en compte dans l'analyse des dépenses, l'évolution des volumes achetés et les écarts observés démontre un lien marqué entre les dépenses et les volumes achetés en bio pour les catégories listées sur base des évolutions observées entre 2024 et 2025.

Tableau 17: Volumes achetés en produits bio effectués en Wallonie en 2024 et 2025 par catégories alimentaires

CATÉGORIES	UNITÉ DE MESURE	2024	2025	EVOLUTION 2024-2025
CHARCUTERIE	Tonne	1.058,1	1.059,7	+0,10%
FARINES	Tonne	913	1.273,1	+39,40%
FRUITS	Tonne	13.279,8	13.176,3	-0,80%
JUS ET BOISSONS NON ALCOOLISÉS	Litre (en millier)	3.446,3	4.002,1	+16,10%
LAIT	Litre (en millier)	5.254,0	4.907,6	-6,60%
LÉGUMES	Tonne	12.821,6	13.305,8	+3,80%
OEUFS	Pièce (en millier)	44.590,4	41.120,9	-7,80%
PAIN	Pièce (en millier)	7.145,7	6.882,8	-3,70%
POMMES DE TERRE	Tonne	5.283,8	4.520,3	-14,40%
RIZ/PÂTES	Tonne	1.031,6	1.122,8	+8,80%
FROMAGES (EXC. FROMAGE FRAIS)	Tonne	1.231,2	1.323,0	+7,50%
VIANDES	Tonne	7.413,8	6.683,5	-9,90%

Au niveau de la Belgique, on constate que l'évolution des dépenses et des volumes achetés pour les pommes de terre et le lait est quasiment similaire, avec des volumes en baisse de respectivement 17,7% et 9,7%. Ces évolutions sont plus marquées en comparaison à la Wallonie. Parmi les différences majeures entre la Wallonie et la Belgique, les volumes achetés en viandes en Belgique sont relativement stables (-0,2%), alors que pour la Wallonie, la baisse se chiffre à 9,9%. Autre différence, la consommation de charcuterie, dont la hausse en Belgique est de 8,2%, contre seulement 0,1% en Wallonie. Enfin, les fortes augmentations pour les farines et les jus et boissons non alcoolisées sont également marqués, mais dans de plus faibles proportions que pour la Wallonie (respectivement +23,9% et + 8,7%).

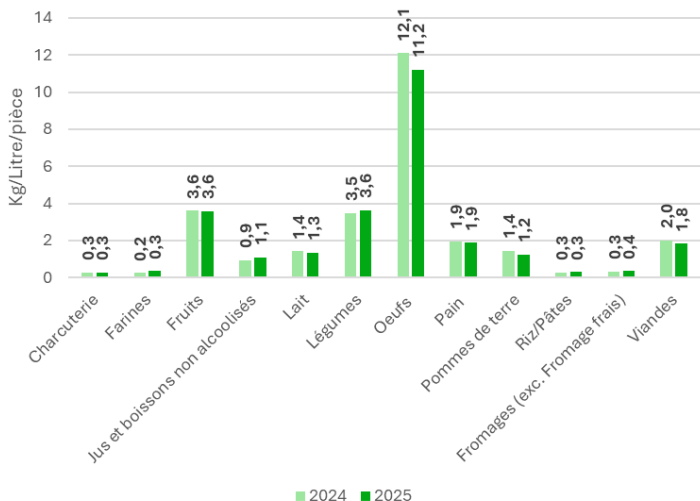
Tableau 17b: Volumes achetés en produits bio effectués en Belgique en 2024 et 2025 par catégories alimentaires

CATÉGORIES	UNITÉ DE MESURE	2024	2025	EVOLUTION 2024-2025
CHARCUTERIE	Tonne	2.830,1	3.062,3	+8,20%
FARINES	Tonne	1.751,2	2.170,2	+23,90%
FRUITS	Tonne	33.988,2	35.414,9	+4,20%
JUS ET BOISSONS NON ALCOOLISÉS	Litre (en millier)	7.639,8	8.307,6	+8,70%
LAIT	Litre (en millier)	11.471,9	10.354,1	-9,70%
LÉGUMES	Tonne	35.369,3	35.324,3	-0,10%
OEUFS	Pièce (en millier)	94.949,7	90.435,8	-4,80%
PAIN	Pièce (en millier)	20.646,2	20.530,0	-0,60%
POMMES DE TERRE	Tonne	13.739,5	11.307,7	-17,70%
RIZ/PÂTES	Tonne	2.729,7	2.897,7	+6,20%
FROMAGES (EXC. FROMAGE FRAIS)	Tonne	2.732,5	2.841,6	+4,00%
VIANDES	Tonne	16.824,2	16.786,6	-0,20%

2.1.6. Volumes bio achetés par habitant

À l'échelle de l'habitant, on constate que les volumes d'œufs bio achetés représentent en moyenne 11,2 œufs par wallon. L'achat moyen de légumes et de fruits bio par habitant est équivalent (3,6 kg pour chacune des 2 catégories), alors que l'achat de viandes bio, en incluant la charcuterie bio, atteint 2,1 kg en moyenne. Les Wallons achètent également en moyenne sur l'année : 1,3 l de lait bio, 1,1 l de jus et boissons non alcoolisés, 1,2 kg de pommes de terre, 400 g de fromages, 300 g de farines bio, 300g de pâte et riz et presque 2 pains.

Figure 36 : Volumes achetés par Wallon par an en produits bio en 2024 et 2025



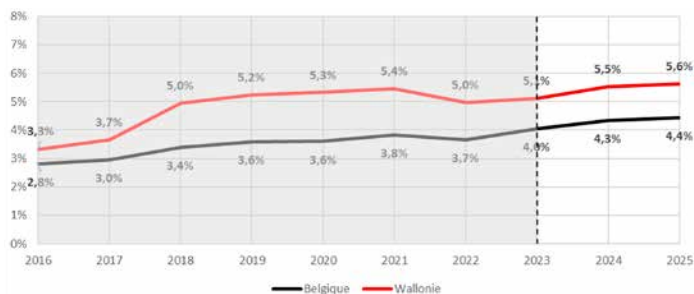
N.B. : les unités sont les suivantes : charcuterie, farines, fruits, légumes, pommes de terre, riz/pâtes, fromages et viandes (en kg), œufs et pains (en pièces), lait et jus et boissons non alcoolisés (en litre)

2.1.7. Part de marché du bio

Dernier indicateur : la part de marché du bio, obtenue par la division des dépenses alimentaires en produits bio sur l'ensemble des dépenses alimentaires. Ainsi, en 2025, **la part de marché du bio en Wallonie s'élève à 5,6%, et à 4,4% en Belgique.** Par rapport à 2024, cela représente une légère augmentation de 0,1 point de pourcentage pour la Wallonie et la Belgique.

Le Graphique suivant présente l'évolution de la part de marché des produits Bio, au sein des marchés alimentaires belge et wallon. On observe une tendance positive de la part de marché bio, mais qui reste lente. L'évolution décennale ainsi présentée doit toutefois être considérée avec précaution en raison d'un changement méthodologique opéré par Yougov en 2023 qui pourrait affecter la continuité de la série temporelle à cette date.

Figure 37 : Part de marché des produits bio au sein du marché alimentaire belge et wallon (%) entre 2016 et 2025



N.B. : la méthodologie de collecte des données est différente entre les années 2016-2023 et 2024-2025.

2.1.8. Part de marché du bio par catégorie

À l'échelle régionale, les œufs ne sont plus la première catégorie en termes de part de marché bio. Les farines sont la catégorie alimentaire avec la plus grande part de marché bio (22%, +7,8 points de pourcentage²⁵), suivi par les œufs (18,4%, -2 points) et le pain (11,5%, -0,7 point).

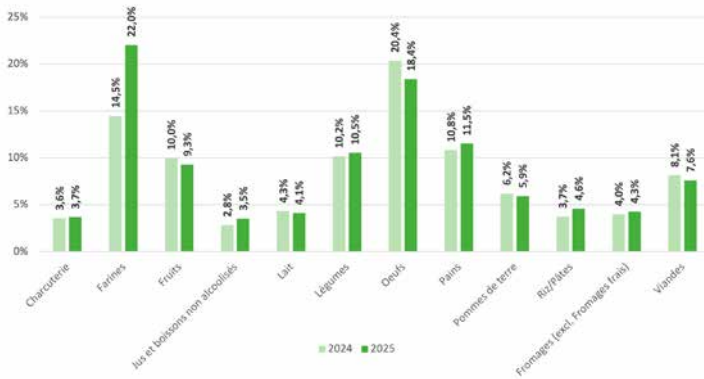
En analysant ces évolutions des parts de marché du bio par catégorie, le pain et les jus et boissons non alcoolisés voient leur part de marché bio augmenter de 0,7 point de pourcentage, et le riz et les pâtes de 0,9 point. A contrario, les fruits et la viande sont les catégories qui, après les œufs, voient leur part de marché qui diminue le plus, de respectivement 0,7 et 0,5 point de pourcentage.

Par ailleurs, on constate que le lait et les pommes de terre, dont les dépenses en produits bio étaient le plus en baisses (relativement parlant), au même titre que les volumes achetés, voient leur part de marché en produits bio diminuer (respectivement -0,2 et -0,3 point de pourcentage). Toutefois, malgré ces indicateurs à la baisse, le constat n'est pas exclusivement observé pour le secteur bio, mais pour l'ensemble de la filière. En effet, les dépenses en 2025 pour le secteur conventionnel (hors produits bio donc) s'élèvent à 162,2 millions d'€ pour le lait et 163,4 millions d'€ pour les pommes de terre, soit une baisse respective de 1,3% et 6,7% par rapport à 2024. La baisse observée pour ces 2 catégories n'est donc pas exclusivement liée au type de culture, même si la diminution est plus marquée pour le secteur bio.



²⁵ Qui s'explique par la hausse des dépenses en farines bio (qui était, pour rappel, de +46,6%) et la baisse conjointe des dépenses de la farine conventionnelle (12,1 millions d'€ en 2025, soit une diminution de 12,3% par rapport à 2024).

Figure 38 : Part de marché des produits bio par catégorie alimentaire au sein du marché wallon (%) en 2024 et 2025



2.1.9. La différence de prix entre quelques produits bio et non bio

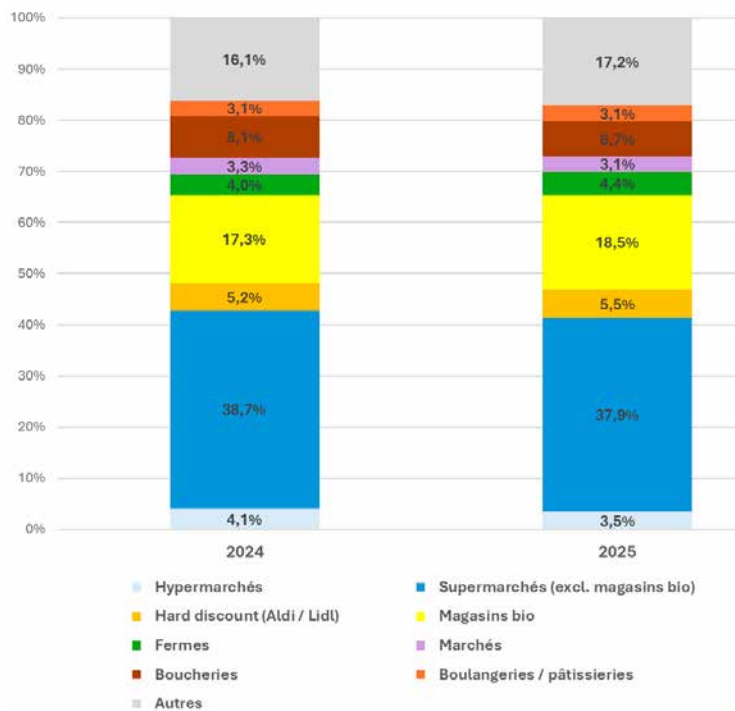
Comme facteur plus positif pour le consommateur, il faut noter que l'indice prix moyen (prix moyen bio / prix moyen non bio) pour les pommes de terre est en baisse (-7%), passant de 136,5 à 126,4, ce qui signifie qu'en moyenne (hors variété, marque, canal de vente, etc.), une pomme de terre bio est 26,4% plus chère qu'une pomme de terre provenant du conventionnel en 2025, contre 36,5% en 2024. L'indice prix moyen baisse également pour les œufs (-4%) et la volaille (-3%). En revanche, celui-ci augmente pour le lait (+8%), les pommes (+4%), la viande (+5%) et le fromage (+9%).

2.2. LES CANAUX DE DISTRIBUTION DE PRODUITS BIO EN WALLONIE

En 2025, le top 3 des canaux de vente au sein desquels les Wallons dépensent le plus en produits alimentaires bio reste identique par rapport à l'année précédente : **les supermarchés représentent**

la plus grande part de marché (en valeur dépensée) avec 37,9%, suivis par les magasins bio²⁶ (18,5%) et la catégorie « Autres²⁷» (17,2%).

Figure 39 : Répartition des dépenses des produits bio en Wallonie selon les canaux de distribution (%) en 2024 et 2025



²⁶ La catégorie « magasins bio » comprend les enseignes Färm, Bio Planet, Bi'OK, Biocap, Al'Binète et autres magasins bio d'alimentation.

²⁷ La catégorie « Autres » comprend notamment les magasins de proximité (Okay, Delhaize Proxy, Spar, etc.), les magasins frontaliers, les achats en ligne, Oxfam, etc.



En comparaison à l'année 2024, la part des grandes et moyennes surfaces (supermarchés, hypermarchés et Hard Discount) est en baisse 1,1 point de pourcentage, atteignant 46,9% en 2025. Cette diminution s'explique par la baisse respective des supermarchés et hypermarchés de 0,9 et 0,6 point de pourcentage. A contrario, le Hard Discount continue de croître (+0,3 point), mais représente toujours une part relativement faible par rapport aux supermarchés (5,5% contre 37,9%).

Au même titre que les grandes et moyennes surfaces, la part de marché du circuit²⁸ court est en diminution de 1,2 point, représentant 17,3% de la part de marché du bio en 2025. En analysant plus en détail, on observe que seules les fermes voient leur part de

marché augmenter (+0,4 point). Les boucheries restent le magasin catégorisé comme circuit court ayant la plus grande part de marché en 2025 avec 6,7%, mais en baisse de 1,4 point.²⁹

À l'inverse, la part de marché des magasins bio est en hausse de 1,2 point, atteignant 18,5% de part de marché. Il s'agit de la plus forte augmentation observée cette année, tous canaux confondus. Si elle n'atteint pas les chiffres record observés lors de la période du Covid-19, elle poursuit la hausse opérée l'année dernière. Autre augmentation constatée : la catégorie « Autres », qui comprend notamment les magasins frontaliers et les magasins de proximité, augmente de 1,1 point pour atteindre les 17,2% de part de marché.²⁹

2.3. LE COMPORTEMENT D'ACHAT ET LE PROFIL DES MÉNAGES WALLONS ACHETEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Cette section se concentre sur le comportement d'achat des ménages wallons et sur les différents profils d'acheteur de produits alimentaires bio. 3 types de profil sont distingués :

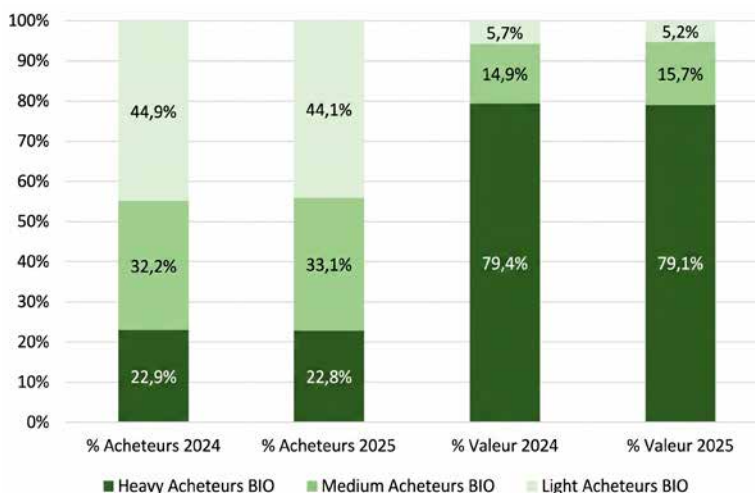
- Les « heavy acheteurs bio », qui ont un profil intensif en matière d'achats de produits bio ;
- Les « medium acheteurs bio », qui ont un profil intermédiaire en matière d'achats de produits bio ;
- Les « light acheteurs bio », qui ont un profil faible en matière d'achats de produits bio.

Ces profils d'acheteurs représentent respectivement 22,8%, 33,1% et 44,1% du total des ménages wallons achetant des produits bio en

2025. La part des « heavy acheteurs bio » et des « light acheteurs bio » sont en baisse de respectivement 0,1 et 0,8 point de pourcentage en comparaison à 2024, au profit des « medium acheteurs bio » (+0,9 point).

En valeur dépensée, les « heavy acheteurs bio » sont à l'origine de 79,1% des dépenses en produits bio en 2025. Le reste se partage entre les « medium acheteurs bio » (15,7%) et les « light acheteurs bio » (5,2%). Par rapport à l'année 2024, la tendance est identique à celle observée sur les pourcentages d'acheteurs, à savoir une diminution de la valeur dépensée en produits bio pour les « heavy acheteurs bio » de 0,3 point et les « light acheteurs bio » de 0,5 point, alors qu'il y a une augmentation pour les « medium acheteurs bio » de 0,8 point.

Figure 40 : Répartition de dépenses en produits bio selon les profils d'acheteurs bio wallons (%) – Année 2024 et 2025



²⁸ Le circuit court est défini par les boulangeries-pâtisseries, les boucheries, les fermes et les marchés. Ce parti pris méthodologique a pour objectif d'évaluer la part de ce type de canal de vente, sur base des données dont on dispose et dont on connaît le type de canal de vente. Cette catégorie n'est pas exhaustive, d'autres magasins pouvant être considérés comme « commerce de proximité » pouvant être repris dans la catégorie « autres », mais dont nous n'avons pas connaissance (pas de détail spécifique pour cette dernière catégorie de canal de vente).

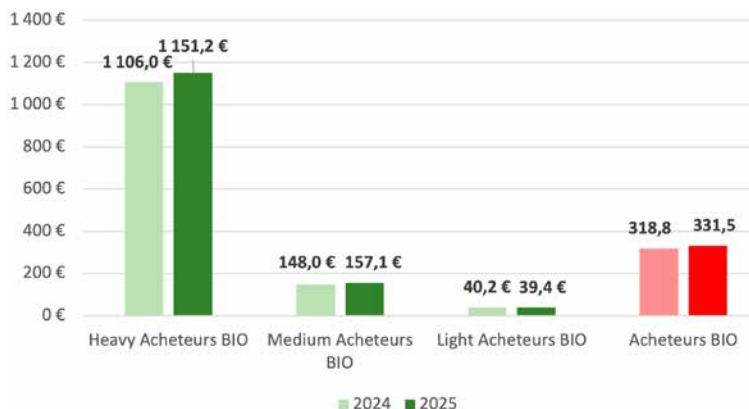
²⁹ Comme chaque année, cette part de marché doit être prise avec prudence, le nombre de boucheries certifiées bio étant faible et le type de vente au sein de ces établissements (majoritairement en vrac, sans emballage et donc sans code barre) pouvant entraîner un biais du consommateur lors de l'encodage de son achat, du fait de la mauvaise interprétation du consommateur (croyant acheter un produit bio qui ne répond pas en réalité aux normes du secteur) et/ou d'une mauvaise information auprès du consommateur.



Ces évolutions relatives constatées, qu'en est-il de la somme réelle dépensée ? Les dépenses moyennes en produits alimentaires bio chez les acheteurs bio s'élèvent à 331,5€ par an, soit une augmentation de 4% par rapport à 2024. Selon le profil d'acheteurs, les dépenses

annuelles représentent en moyenne 1.151,2€ pour les « heavy acheteurs bio » (+4,1%), 157,1€ pour les « medium acheteurs bio » (+6,2%) et 39,4€ pour les « light acheteurs bio » (-1,9%).

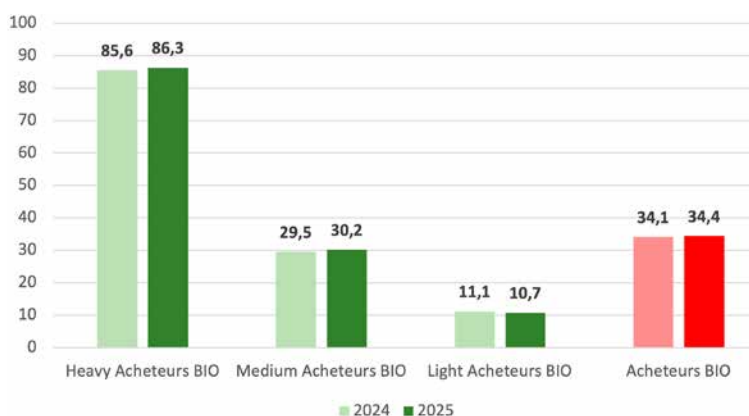
Figure 41 : Évolution de la valeur annuelle d'achats en produits bio des ménages wallons achetant du bio, en euros, en 2024 et 2025



Au niveau de la fréquence d'achat, la moyenne chez les acheteurs bio atteint 34,4 achats en moyenne en 2025, contre 34,1 en 2024 (+0,8%). Par profil d'acheteurs, cette fréquence représente : 86,3 achats en moyenne sur l'année pour les « heavy acheteurs bio »

(+0,8%), 30,2 achats pour les « medium acheteurs bio » (+2,3%) et 10,7 achats pour les « light acheteurs bio » (-3,7%). Les « heavy acheteurs bio » et « medium acheteurs bio » ont donc augmenté leur fréquence d'achat bio en 2025.

Figure 42 : Évolution du nombre d'achats bio annuel moyen par ménage wallon selon les profils d'acheteurs



De manière générale, sur base de ces données (dépenses et fréquence d'achat), la tendance semble donc positive pour le secteur. La proportion de « médium acheteur bio » augmente, celle de « heavy acheteur bio » se maintient et celle de « light acheteur bio »

baisse. Les « médium acheteur bio » sont le profil de ménage qui a le plus progressé en terme de part de ménages (+0,9%), de dépenses bio (+6,2%) et de fréquences d'achat bio (+2,3%).



2.4. COMMENTAIRES ET ANALYSES

Le rapport sur les chiffres du bio de l'année dernière soulignait que la consommation en produits alimentaires bio repartait à la hausse après une année 2022 marquée par une baisse liée à la diminution du pouvoir d'achat dans le contexte du conflit russo-ukrainien et de la crise énergétique.

En 2025, on relève, parmi les principaux indicateurs au niveau wallon, que :

- Le taux de pénétration du bio, à savoir le pourcentage de personnes qui achètent au minimum une fois par an un produit alimentaire bio, reste élevé (98,3%), malgré une légère baisse de 0,2 point ;
- La part de marché, qui s'élève à 5,6%, est en légère croissance de 0,1 point ;
- Les dépenses sont en augmentation de +3% pour atteindre 539,1 millions d'€ ;
- Les évolutions des volumes achetés sont plus contrastées et varient d'une catégorie à l'autre. Ainsi, si on observe une augmentation pour les fromages, les jus et boissons non alcoolisées, les farines, les légumes, le riz et les pâtes, on constate par contre une baisse des volumes achetés en pommes de terre, en œufs, en viandes, en pains, en lait et en fruit. En ce qui concerne la charcuterie, les volumes achetés en produits alimentaires bio stagnent.

Ainsi, **les indicateurs de 2025 démontrent une légère augmentation de la consommation bio au niveau wallon**, si on analyse la part de marché (calculée sur les dépenses totales) du secteur bio. En comparaison avec le Belge, le Wallon reste le plus gros consommateur en produits alimentaires bio.

Les tendances sont assez similaires au niveau régional et national, avec toutefois une hausse légèrement plus marquée au niveau de la Belgique, ce qui n'est pas anormal compte tenu du potentiel de marché en Flandre.

Aussi, en analysant les parts de marché des canaux de vente, il ressort que les magasins bio gagnent, pour la 2e année consécutive, des parts de marché, atteignant 18,5% (+1,2 point). Il s'agit de la plus forte hausse observée en 2025 pour un canal de vente, et cela constitue une tendance positive pour ces magasins après plusieurs années de baisse post-Covid-19 (on se rappelle que ces magasins avaient atteint la barre des 30% de part de marché en période de crise sanitaire). Autres augmentations : la catégorie « autres canaux de vente », qui comprend notamment les magasins frontaliers et les magasins de proximité, avec une hausse de 1,1 point, représentant à présent 17,2% de part de marché. Ces augmentations se font au détriment des GMS (grandes et moyennes surfaces) et des marchés et des boucheries. Toutefois, les GMS restent de loin le premier canal de vente en produits alimentaires bio, tout en restant en dessous du seuil des 50% (46,9%). Ces constats démontrent que le secteur bio se maintient au niveau de sa consommation et continue son implantation au sein de la population belge dans son ensemble.

Un consommateur entre ses aspirations et ses contraintes.

Le consommateur doit par nature maximiser sa satisfaction avec des moyens limités. On appelle cela l'axiome d'économicité : la confrontation de ressources rares à des besoins multiples. En économie, cette réalité repose sur des postulats purement rationnels, notamment l'optimisation des coûts. Mais, s'agissant du consommateur final, elle est aussi comportementale. Elle est, en effet, influencée par des motivations, des valeurs ou des priorités. Et tout cela a évidemment du sens quant au développement de l'agriculture biologique et à l'avantage compétitif que comportent les produits bios aux yeux des consommateurs.

- Premièrement, **le pouvoir d'achat reste le principal driver de la consommation.** Le consommateur s'intéresse, en fonction de ce pouvoir d'achat, au prix, aux réductions et aux autres promotions pratiquées sur les aliments, se tournant potentiellement vers des marques de distributeurs. Il s'agit de l'effet « down trading », plus particulièrement observé lors des périodes de crise, mais qui traduit aussi, plus intemporellement, la propension des consommateurs à arbitrer leurs décisions d'achat en faveur d'affectations notamment liées aux loisirs. Et cela a évidemment du sens par rapport au choix ou non de produits bio par les consommateurs.
- Deuxièmement, selon l'étude prospective³⁰ menée en 2024-2025 par l'APAQ-WV, sur le futur du système alimentaire, parmi différents scénarios possibles, c'est celui de la coopération entre acteurs économiques qui s'avère optimal pour chacun d'entre eux. Il conduit à considérer que l'équilibre des bénéfices entre tous les intervenants, en ce compris les consommateurs, est à moyen ou long terme plus profitable qu'une maximisation du bénéfice pour un seul d'entre eux. Cela relève d'une réflexion économique rationnelle, conforme aux enjeux de l'agriculture et parfaitement en phase avec l'économie de marché. Dans ce type de scénario, le produit agricole est au cœur de la création de valeur. Et le consommateur est à même d'exprimer ses valeurs dans son acte d'achat parce qu'il est supposé, grâce à l'équilibre sur la chaîne de valeur, pouvoir acheter un produit alimentaire à son juste prix et en raison de sa qualité. Et cela vaut évidemment pour les produits bio.
- Troisièmement, les produits bio sont potentiellement mis en compétition avec des produits qui sont associés à d'autres valeurs, plus ou moins complémentaires au bio. Notre baromètre sur le secteur bio³¹, dont les données ont été collectées en novembre 2024, démontre que **l'intérêt pour un produit labellisé bio chez les consommateurs belges francophones est en baisse** de 12 points par rapport à notre précédente étude datant de 2022, atteignant un taux d'intérêt positif³² de 49% en 2024. Cet intérêt est notamment moins marqué que pour un produit durable (65%) et qu'un produit local (70%). Probablement y-a-t-il là une nécessité de préciser le sens des mots auprès du consommateur et de clarifier son environnement de choix.



³⁰ ApaQ-W - Etude prospective : les futurs possibles du système agro-alimentaire wallon à l'horizon 2035, <https://www.apaqw.be/fr/node/11804>, mars 2026.

³¹ ApaQ-W – Baromètre sur la consommation de produits certifiés biologiques, <https://www.apaqw.be/fr/node/11811>, janvier 2026.

³² Note égale ou supérieure à 7/10.

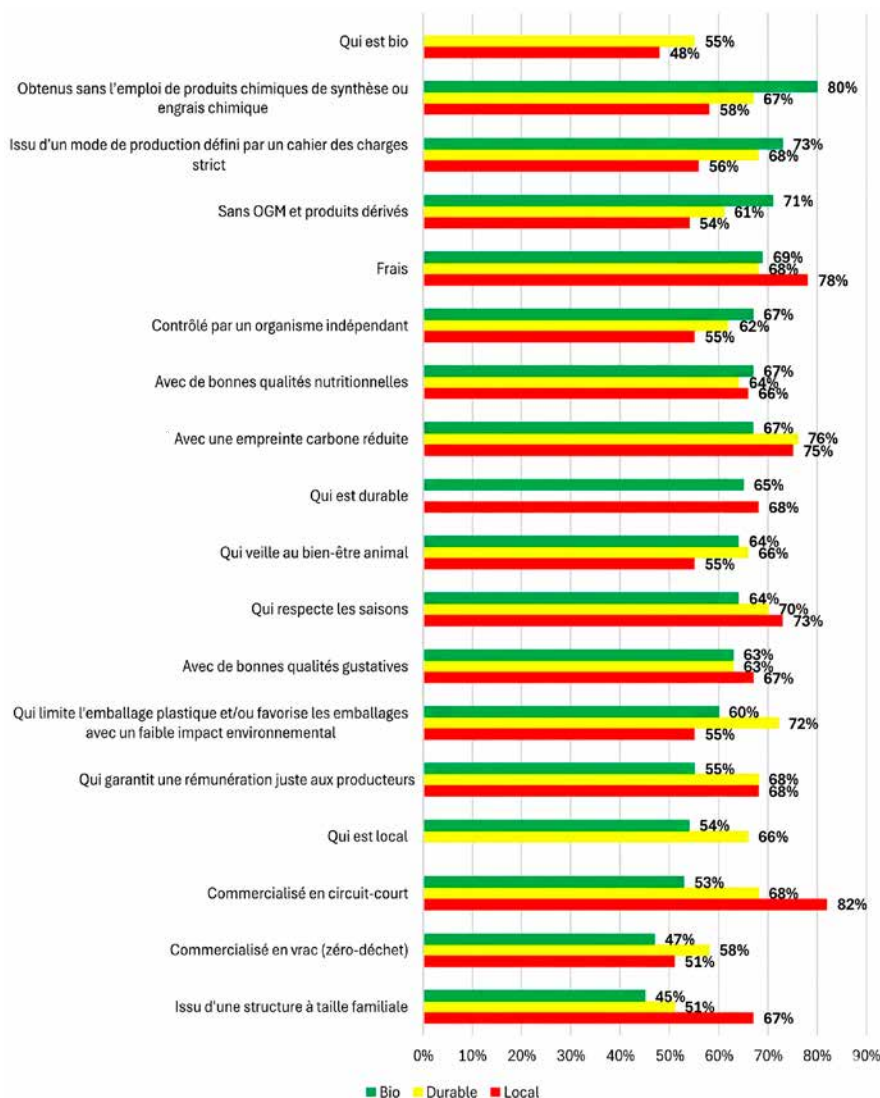
Les produits bio : une unique selling proposition mieux comprise par les consommateurs

Nonobstant les points de vigilance énoncés ci-dessus, le profil le plus représenté chez les consommateurs belges francophones est celui dont l'attente prioritaire pour l'avenir est une alimentation connectée à l'environnement et à l'économie locale. Cette attente là postule la présence des produits bio dans le panier des consommateurs, au même titre que des produits locaux ou achetés en circuit court. Ils aspirent à une alimentation simple et qualitative, limitant les produits transformés.

Nous avons analysé ces valeurs à travers notre Baromètre sur la consommation de produits certifiés bio, afin de déterminer les

caractéristiques associées par les consommateurs belges francophones à un produit labellisé bio. Nous avons fait la même démarche pour les produits dits durables et les produits locaux. Il a été démontré qu'un produit bio est plus associé à des garanties réglementaires (soumis à des normes, à un cahier des charges strict), ainsi qu'à un produit sain (sans pesticides, produits chimiques de synthèse ou d'engrais chimique). Le produit durable est quant à lui associé à des aspects environnementaux (respectueux de l'environnement, empreinte carbone limitée, limitant les emballages plastiques...), alors que le produit local est davantage associé à la proximité (proche du domicile, commercialisé en circuit court) et à la fraîcheur du produit. Les caractéristiques testées, et les associations par rapport à ces 3 qualifications, sont présentées dans le graphique ci-après.

Figure 43: Pourcentage de répondants Belges ayant accordé un score supérieur ou égal à 7/10 à la caractéristique, en fonction du qualificatif du produit. (Source : Baromètre sur la consommation de produits certifiés biologiques – ApaQ-W – janvier 2026)



Il est important de souligner que les caractéristiques associées à un produit labellisé bio, durable ou local, telles que présentées ci-avant, ainsi que les définitions qui en ont été extraites, résultent de l'appréciation des consommateurs, et non d'une définition objectivée de ces types de produits. Il est aussi utile de préciser que seul un produit labellisé bio est soumis à un cahier des charges strict, qui permet de légitimer la labellisation bio. A contrario, un produit durable et un produit local peuvent également répondre à des exigences mais pas au sens d'un cahier des charges.





PARTIE 2

LE BIO EN EUROPE ET AU SEIN
DE L'UNION EUROPÉENNE

A glass of milk on a wooden table with a cow in the background. The glass is filled with white milk and sits on a light-colored, textured cloth. In the background, a cow is visible in a grassy field under a clear blue sky. A glass pitcher is partially visible on the right side of the frame.

CHAPITRE 3

LA PRODUCTION AGRICOLE EUROPÉENNE BIO

Autrice: Mélanie Mailleux, Biowallonie

Les chiffres³³ de ce chapitre sur l'Europe font référence à l'année 2024. Soit une année de retard par rapport aux chiffres belges.

L'année 2024 a été marquée par une nette reprise de la consommation bio, signe d'un regain de confiance des consommateurs.

En 2024, la surface agricole bio en Europe a légèrement diminué (-0,5 %), soit un peu plus de 93.000 hectares en moins par rapport à 2023. Le marché européen des aliments biologiques a atteint 58,7 milliards d'euros, soit une augmentation de **+4,1 %** par rapport à 2023. À l'inverse de l'année 2023, le marché a progressé plus vite que les surfaces bio.

3.1. La surface agricole bio

Dans l'Union Européenne, plus de **18 millions d'hectares** étaient en agriculture biologique en 2024, soit **+0,7 %** de plus qu'en 2023. Un peu plus de 121.000 hectares ont été converti à l'agriculture biologique en 2024. En Europe, la superficie cultivée en bio baisse très légèrement avec 19,6 millions d'hectares (-0,5 %).

Depuis 2000, c'est la première année où la croissance de la superficie bio est négative en Europe.



Figure 44: Évolution des superficies bio (en million d'ha) au sein de l'Union européenne et en Europe (FiBL, 2026)



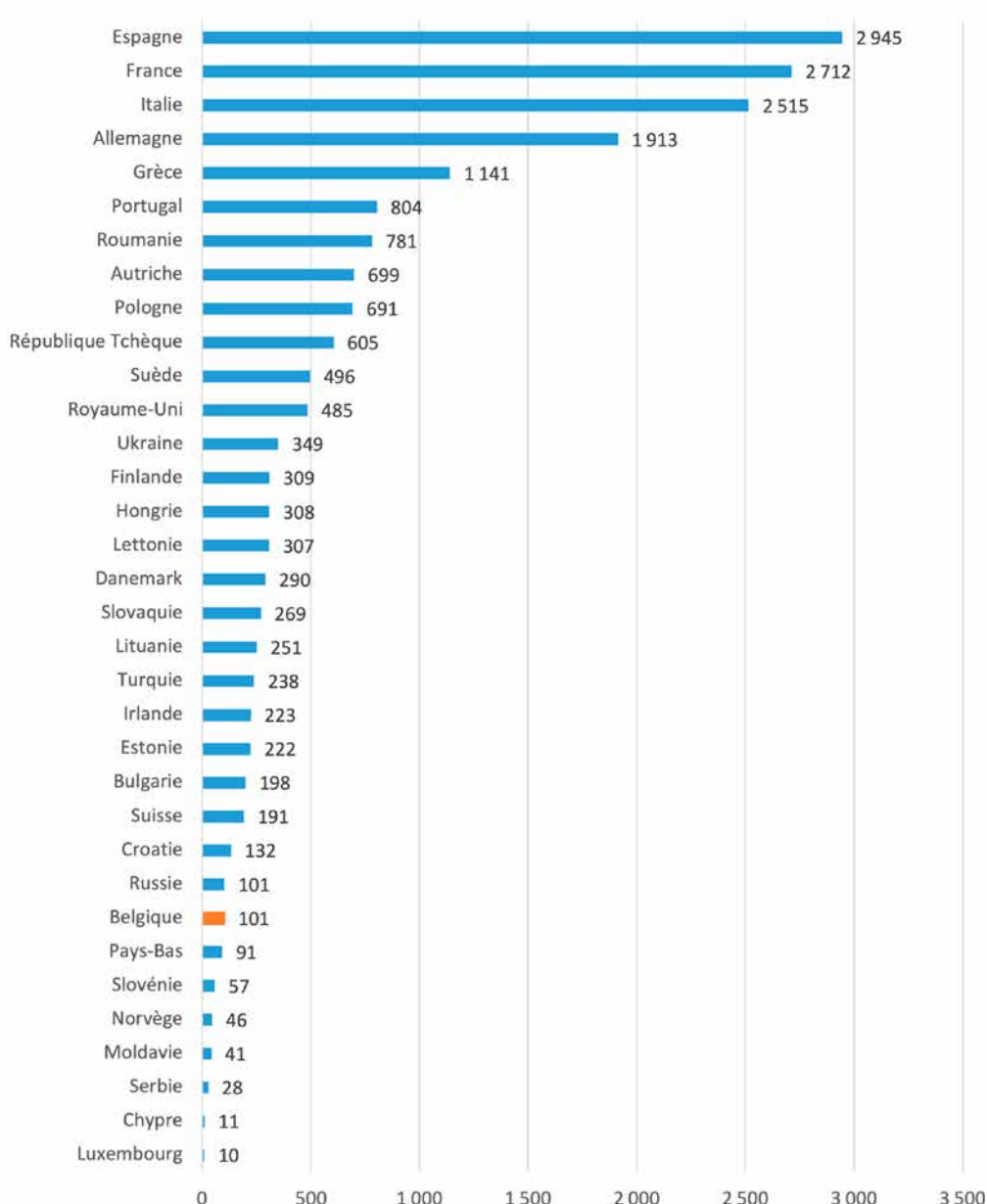
³³ Le présent chapitre reprend tantôt les données chiffrées pour l'Union européenne des 27, tantôt les données pour l'Europe (EU-27 + Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Îles Anglo-Normandes, Îles Féroé, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni)



3.2. La surface agricole bio par pays

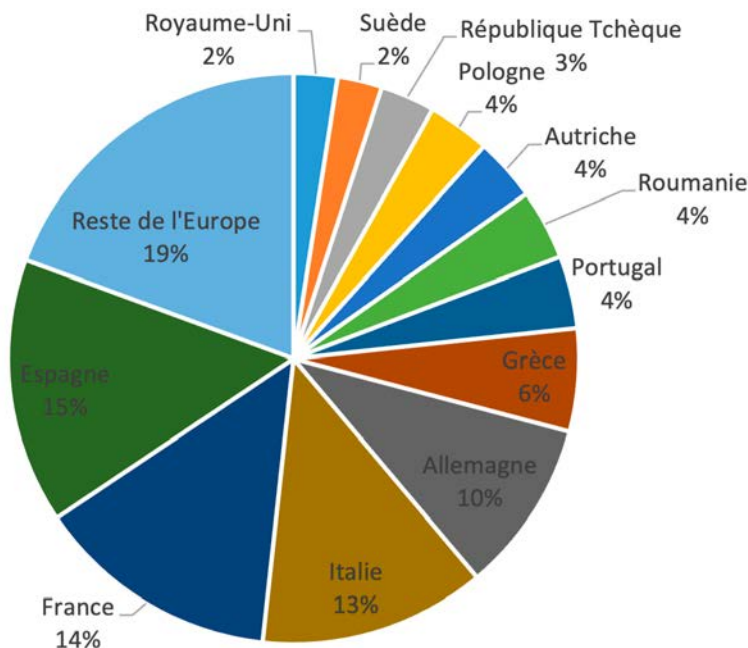
Comme en 2023, l'Espagne est le pays détenant la plus grande superficie agricole cultivée en bio avec près de 3 millions d'hectares, soit un peu plus de 16% de la totalité des terres agricoles bio de l'Union européenne. **La France** et **l'Italie** sont les 2^{ème} et 3^{ème} pays européens dépassant les 2,5 millions d'hectares bio en 2024. Avec **l'Allemagne** (1,9 millions ha), plus de la moitié (51,5%) des terres bio européennes se situent dans ces 4 pays. **La Belgique** avec ses **100.653** hectares en 2024 arrive à la **27^{ème} place (22^{ème} de l'UE-27)**.

Figure 45 : Superficie agricole bio (en milliers d'hectares) par pays européen en 2024 (FiBL, 2026)



En 2024, les pays au sein de l'UE dont la superficie bio a le plus progressé sont la Roumanie (+87.000 ha), l'Italie (+58.900 ha) et la Pologne (+55.000 ha).

Figure 46: Distribution des surfaces agricoles bio en Europe, en pourcentage en 2024 (FiBL, 2026)



3.3. La part du bio dans la surface agricole utile totale

Intéressant pour les petits pays!

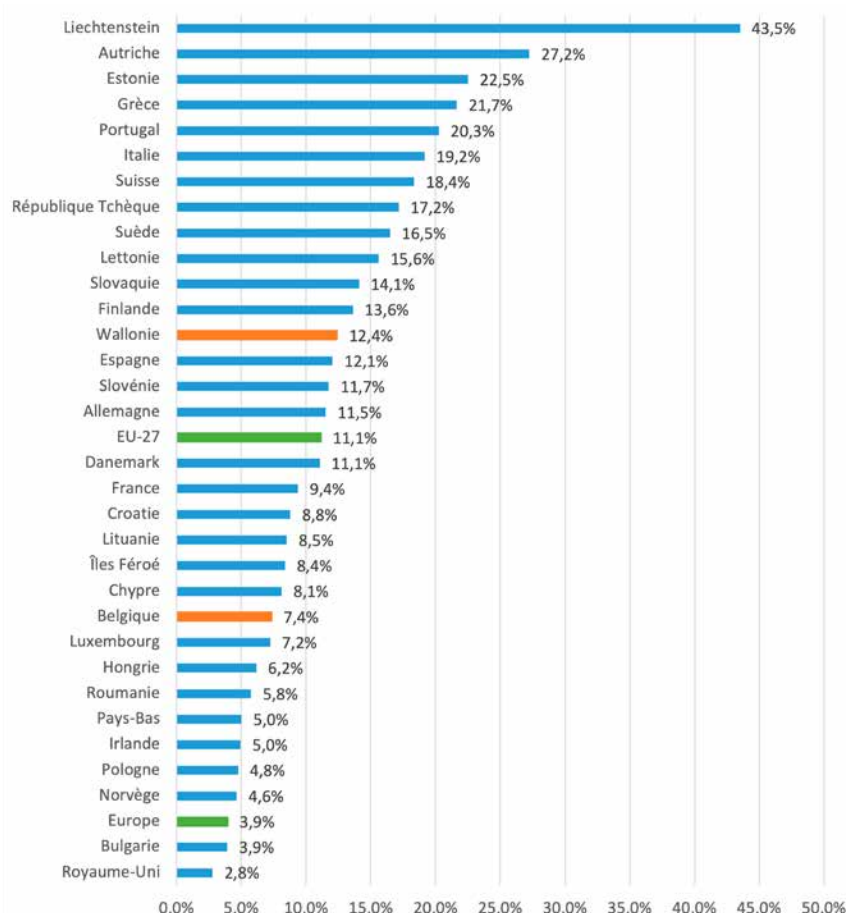
La part de la SAU est un chiffre très intéressant, particulièrement pour les petits pays comme la Belgique. En effet, cette donnée permet de se situer par rapport aux autres pays, en faisant fi de la taille de ceux-ci. Par exemple, l'Espagne, par ses grandes superficies agricoles, est le premier producteur bio européen. En revanche, au regard de la part de bio dans la SAU totale, le pays se retrouve en 14^{ème} position au sein de l'Europe, sous la moyenne de l'UE-27.

Dans l'Union européenne, l'agriculture biologique représente **11,1%** de la surface agricole utile. Les deux pays en tête depuis plusieurs années sont **l'Autriche** avec 27,2% et **l'Estonie** avec 22,5%. En 2024, **la Grèce** arrive en 3^{ème} position avec 21,7%. Au total, 4 pays dépassent 20 % de leur surface agricole en bio et 14 pays plus de 10% (18 au sein de l'Europe).

La Belgique avec ses **7,4 %** se retrouve en dessous de la moyenne de l'Union Européenne. Cependant, si on regarde uniquement la **Wallonie**, avec ses 12,4 % en 2024 elle se situe au-dessus de la moyenne de l'UE.



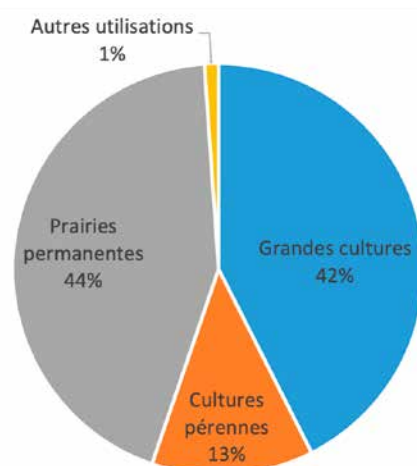
Figure 47: Pourcentage bio sur la SAU totale par pays, Europe, 2024 (FiBL, 2026)



3.4. La répartition des surfaces agricoles bio européennes

Dans l'Union européenne, 42 % des hectares bio sont des grandes cultures³⁴, 44 % sont des prairies permanentes et 13 % des cultures pérennes³⁵. En Europe, les plus grandes surfaces de grandes cultures se situaient en 2024 en France (1,5 million ha), en Italie (1,2 million ha) et en Allemagne (0,9 million ha). L'Espagne (0,9 million ha), suivi de l'Italie (0,6 million ha) et la France (0,2 million ha) ont les plus grandes superficies de cultures pérennes.

Figure 48: Répartition des terres agricoles bio dans l'Union Européenne en 2024 (FiBL, 2026)



³⁴ Principalement des céréales, des légumes, des cultures fourragères (dont prairies temporaires), des légumineuses et des oléagineux.

³⁵ Arbres fruitiers, oliveraies et vignobles principalement.





CHAPITRE 4

LA CONSOMMATION EUROPÉENNE EN PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Auteurs: Julien Cappozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Les données sur la consommation européenne en produits alimentaires bio proviennent de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique FIBL (Forschungsinstitut für biologischen Landbau), qui collecte des données pour plusieurs pays européens et du monde (auquel une partie spécifique sera dédiée à la suite de ce chapitre). L'analyse de ces données portera sur la période 2010-2024 (pas de données disponibles pour l'année 2025).

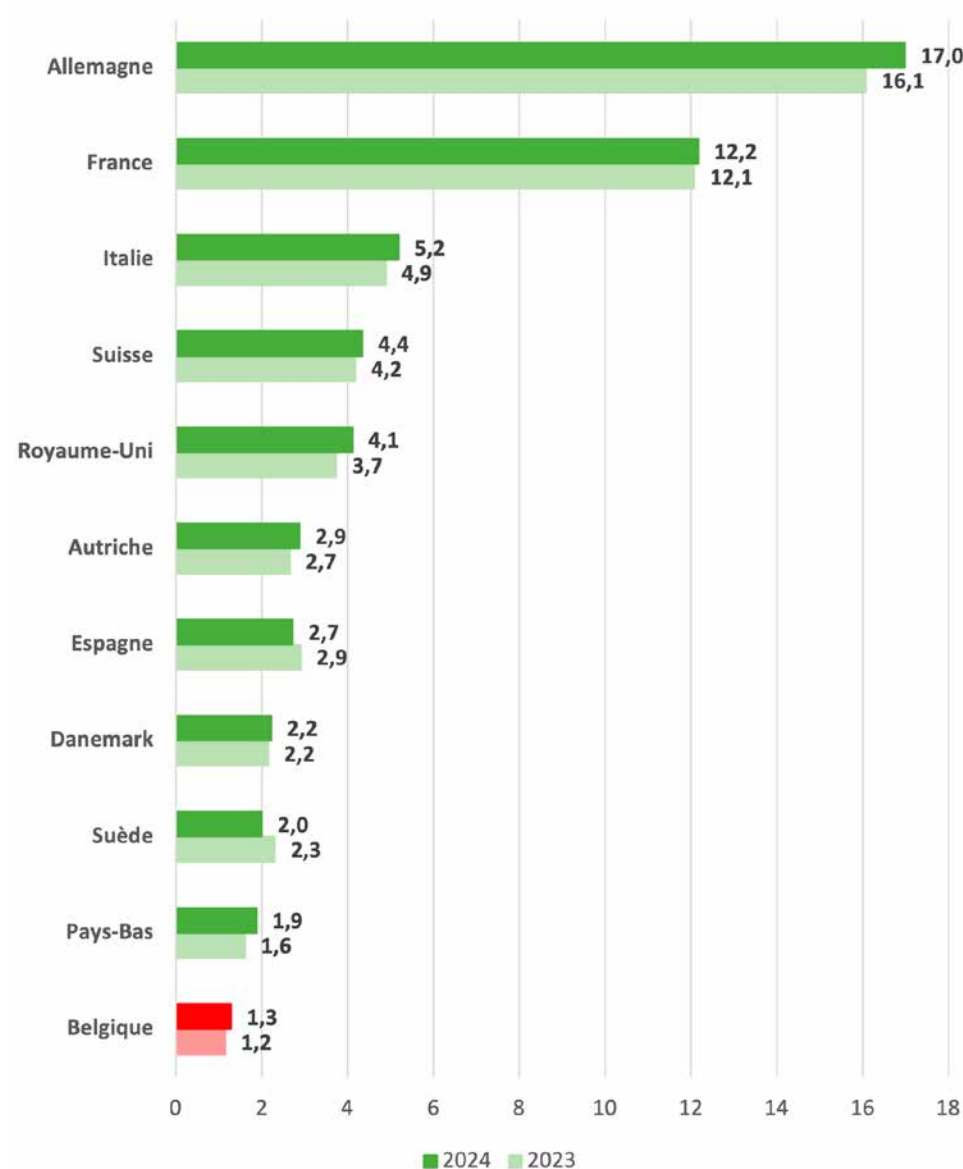
En 2024, on constate que l'augmentation observée en 2023, après une année de baisse en 2022, se poursuit. **Les dépenses européennes en produits alimentaires bio ont représenté 58,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,4% par rapport à l'année précédente. Au sein des pays de l'Union européenne, ces dépenses représentent 49,5 milliards d'euros (+7,2%).**

Cette dynamique générale à l'échelle européenne s'observe pour la quasi-totalité des pays européens. Le top 3 des pays européens les plus dépensiers en bio reste inchangé, avec l'Allemagne (17 milliards d'€, +5,7% par rapport à 2023), la France (12,2 milliards d'€, +0,8%) et l'Italie (5,2 milliards d'€, +6,3%). Toutefois, la plus grande augmentation est à mettre à l'actif des Pays-Bas, dont les dépenses ont augmenté de 16,4% en 2024 pour atteindre 1,9 milliards d'€. Suivent ensuite la Belgique (+11,7%, 1,3 milliards d'€) et le Royaume-Uni (+10,3%, 4,1 milliards d'€). Parmi le top 10 des pays européens les plus dépensiers, seules l'Espagne et la Suède voient leurs dépenses baisser, de respectivement -6,6% et -13,2%.

Figure 49: Évolution des dépenses (en milliards d'€) en produits bio en Europe et dans l'Union européenne (UE-27) – Années 2010 à 2024



Figure 50: Total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio pour les 11 premiers pays européens en 2023 et 2024



En termes de part de marché en produits alimentaires bio (à l'échelle européenne), l'Allemagne représente ainsi 29% de part de marché et la France 20,8%. A eux seuls, ils constituent près de la moitié de l'ensemble des dépenses européennes. Suivent l'Italie (8,7%), la Suisse

(7,4%) et le Royaume-Uni (7%). La Belgique voit, quant à elle, sa part de marché augmenter, représentant 2,2% des dépenses européennes totales (soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage).



Figure 51 : Part de marché (en valeur dépensée) en produits bio par pays européen en 2023 et 2024

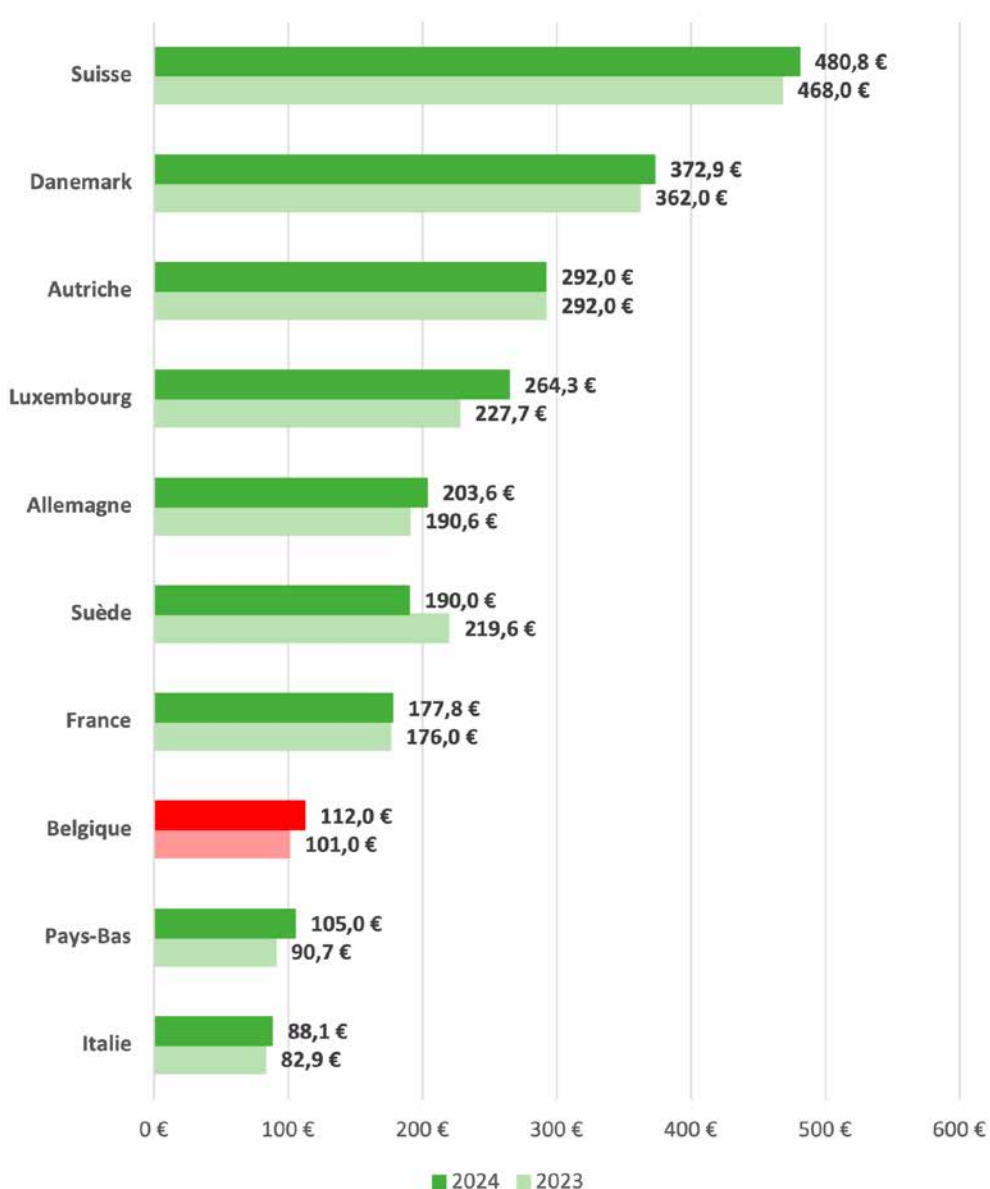


À l'échelle de l'habitant, le Suisse reste en 2024 le plus gros dépensier en bio au niveau européen, avec en moyenne 480,8€ dépensé par habitant (+2,7% par rapport à 2023), suivi par le Danois (372,9€, +3%) et l'Autrichien (292€, stable). L'Allemand et le Français, dont les pays

sont les plus grands dépensiers en produits alimentaires bio comme évoqué précédemment, dépensent quant à eux respectivement 203,6€ (+6,8%) et 177,8€ (+1%). Enfin, le Belge dépense 112€ en moyenne en produits alimentaires bio, soit une augmentation de 10,9%.



Figure 52: Dépenses annuelles par habitant (en €) en produits bio par pays européen en 2023 et 2024



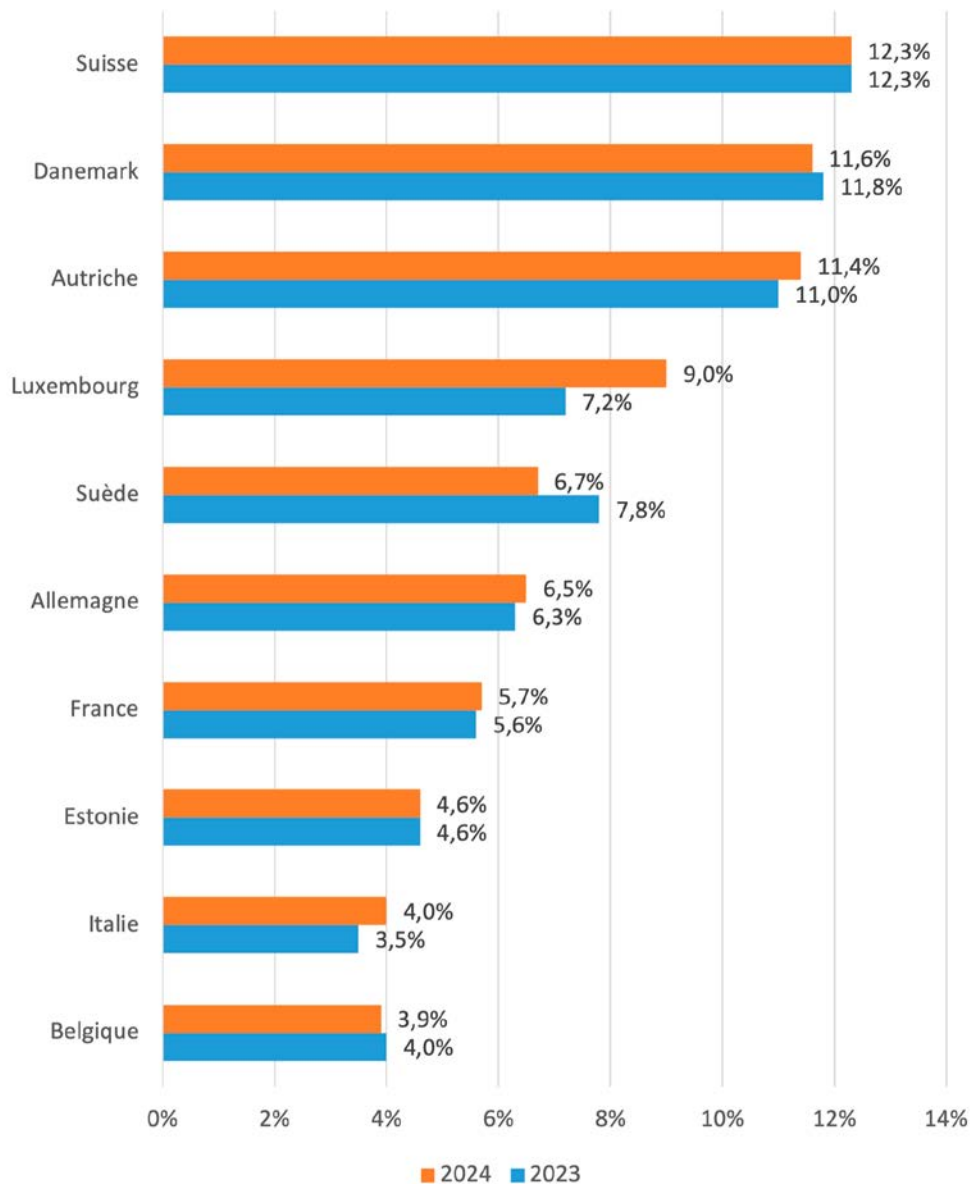
L'analyse de la part de marché du bio à l'échelle nationale permet d'analyser le poids du secteur bio par rapport à l'ensemble du secteur alimentaire. Ainsi, la Suisse est le premier pays européen, avec 12,3%, suivi par le Danemark (11,6%) et l'Autriche (11,4%). L'Allemagne et la France ont une part de marché respective de 6,5% et 5,7%.

Enfin, la Belgique voit sa part de marché passer de 4% à 3,9% entre 2023 et 2024. Par rapport aux données précédemment analysées, la tendance observée n'est donc pas identique, puisqu'on observe une baisse de 0,1 point de pourcentage entre 2023 et 2024, alors que

dans notre graphique représentant la part de marché des produits bio au sein du marché alimentaire belge et wallon (%) entre 2016 et 2025 (voir précédemment), la part de marché du bio augmentait à 4,3%. Sans plus de détail des données fournies, une vigilance doit être portée sur l'évolution réelle au niveau belge de la part de marché, même si l'évolution positive, quoique légère, entre 2024 et 2025, laisse supposer une évolution positive pour le secteur bio.



Figure 53: Top 10 des pays européens avec la part de marché (en valeur dépensée) la plus élevée en 2023 et 2024





PARTIE 3

LE BIO DANS LE MONDE



CHAPITRE 5

LA PRODUCTION AGRICOLE BIOLOGIQUE AU NIVEAU MONDIAL

Autrice: Mélanie Mailleux, Biowallonie

Les données de ce chapitre³⁶ concernent l'année 2024, soit une année de retard par rapport aux chiffres belges.

En 2024, **98,9 millions d'hectares** étaient cultivés en bio dans le monde. Cette superficie reste relativement stable par rapport à 2023 et présente même une légère diminution (-176.204 ha). A l'inverse, le nombre de producteurs bio augmente de 12,4% pour dépasser les 4,8 millions. Toutefois, cette augmentation doit être interprétée avec prudence car elle est en grande partie due à l'intégration de nouvelles données provenant d'Afrique.

L'Océanie compte plus de la moitié de la superficie bio mondiale avec 53,2 millions d'hectares (essentiellement des prairies permanentes). L'Europe compte pour 19,8% de la superficie bio mondiale. L'Amérique, l'Afrique et l'Asie se partagent les 26% restants.

Au niveau mondial, un peu plus de 2% des terres agricoles sont cultivées en bio. La part du bio dans la surface agricole utile totale est la plus élevée en Océanie (14,1%) et au sein de l'Union européenne (11,1%). La proportion de surface bio reste également relativement faible en Amérique du Nord et latine (0,9% et 1,6% en 2024). Le pourcentage bio est encore très faible (<0,6%) en Asie et en Afrique.

Le Liechtenstein reste le pays qui a la plus grande part de bio par rapport à sa surface agricole avec presque 43,5 %, suivi de l'Autriche (27,2%) et de l'Uruguay (23,1%). Dans 22 pays dans le monde, 10 % ou plus des terres agricoles sont biologiques. Par rapport à 2023, ce sont les USA qui présentent la plus forte augmentation de surfaces bio en nombre d'hectares (+ 1,1 Mha), suivis du Guatemala (+ 241.700 ha) et de la Chine (+169.300 ha).

L'Australie possède la plus grande surface agricole biologique avec un peu plus de 53 millions d'hectares, suivie de l'Inde (3,97 Mha) et de l'Argentine (3,94 Mha). Près de 82 % des terres bio mondiales se trouvent dans seulement 10 pays dont 4 de l'Union Européenne.

Figures 54: Répartition des surfaces bio et la part de SAU bio dans le monde en 2024 (FiBL statistics, 2026)

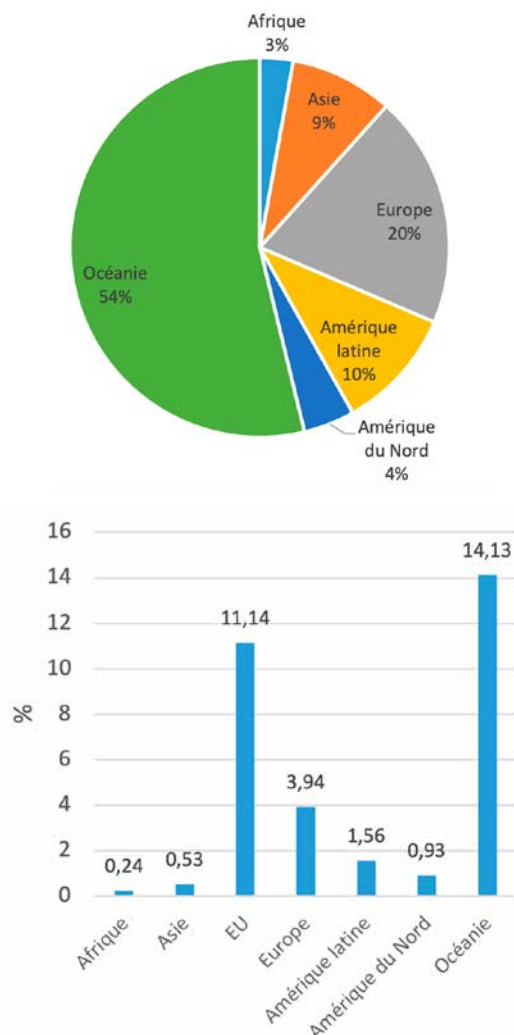
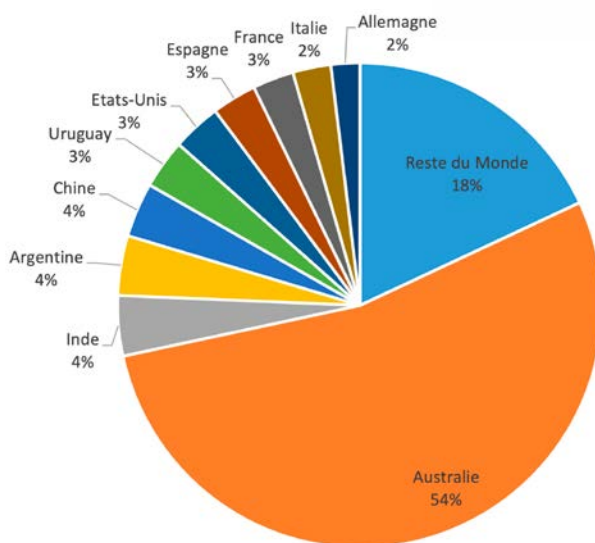


Figure 55: Répartition des surfaces bio mondiales par pays en 2024 (FiBL Statistics, 2026)



³⁶ Source: FiBL Statistics (2026).



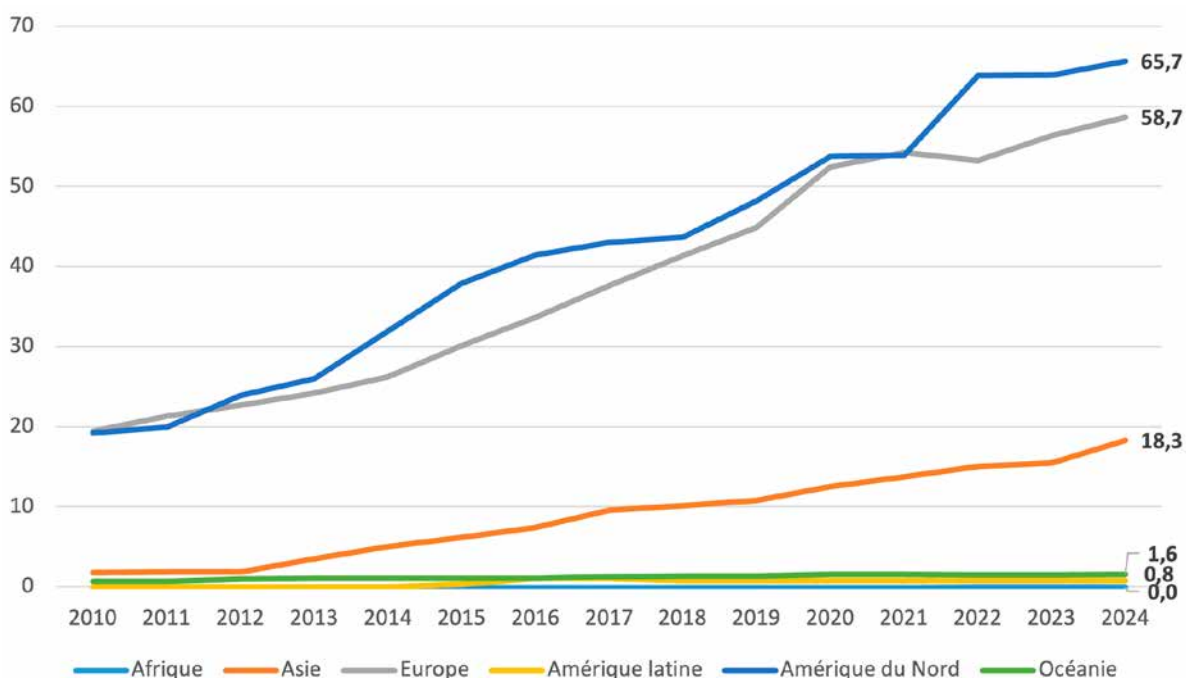
CHAPITRE 6

LA CONSOMMATION MONDIALE DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

Auteurs: Julien Capozziello & Catherine Timmermans, APAQ-W

Sur base des données provenant du FIBL (Forschungsinstitut für biologischen Landbau), il ressort que **les dépenses mondiales en produits alimentaires bio atteignent 144,9 milliards d'€ en 2024, soit une augmentation de 5%**. Ces dépenses sont réparties de la manière suivante : 65,7 milliards d'€ pour l'Amérique du Nord (+2,7%), 58,7 milliards d'€ pour l'Europe (+4,1%), 18,3 milliards d'€ pour l'Asie (+18,2%), 1,6 milliards d'€ pour l'Océanie (+2,7%), 0,8 milliards d'€ pour l'Amérique du Sud (stable) et 0,003 milliards d'€ pour l'Afrique (stable).

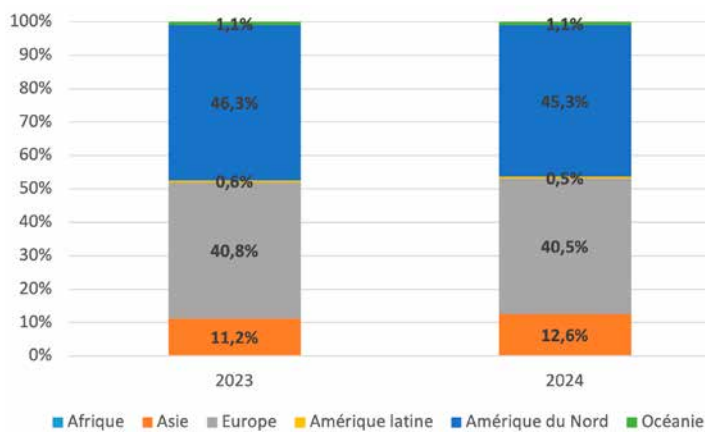
Figure 56: Évolution du total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio par continent – Années 2010 à 2024



En analysant la répartition des dépenses en produits alimentaires bio par continent, on observe que l'Amérique du Nord et l'Europe représentent la plus grande part de marché des dépenses mondiales en produits alimentaires bio, avec respectivement 45,3% et 40,5%. Toutefois, leurs parts de marché sont en diminution, au profit de l'Asie qui voit sa part de marché augmenter de 1,4 point de pourcentage pour atteindre 12,6%. L'Océanie (1,1%), l'Amérique du Sud (0,5%) et l'Afrique (0,002%) représentent des parts de marché assez faibles.

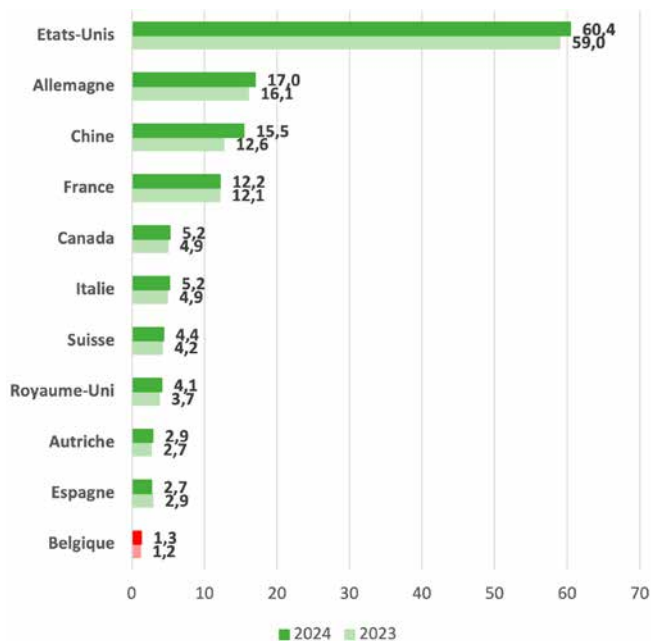


Figure 57: Répartition des dépenses (en %) en produits bio par continent en 2023 et 2024



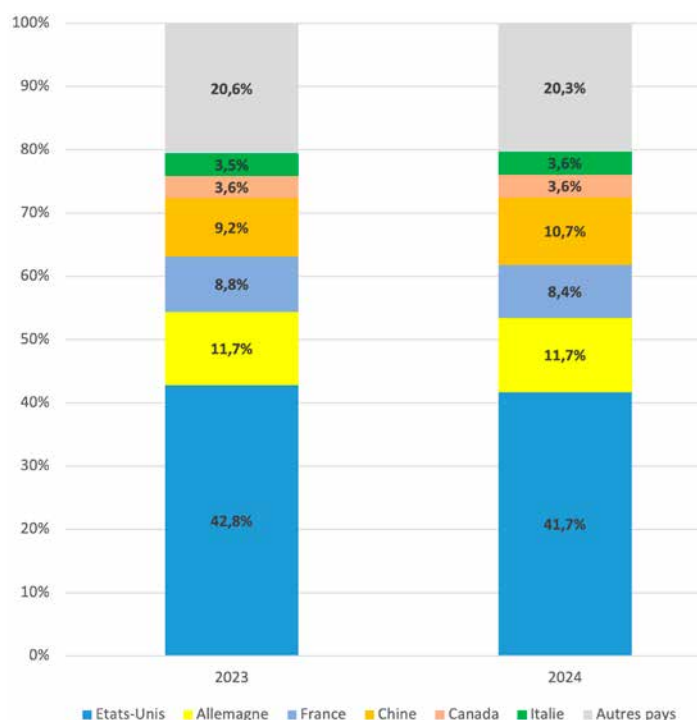
Par pays, les Etats-Unis restent le leader mondial en termes de dépenses en produits alimentaires bio en 2024, avec 60,4 milliards d'euros, soit une hausse de 2,4% sur l'année écoulée. L'Allemagne suit avec 17 milliards d'euros (+5,7%), et la Chine avec 15,5 milliards d'euros (+22,3%). La France et le Canada complètent le top 5 avec respectivement 12,2 milliards d'euros (+0,8%) et 5,2 milliards d'euros (-6,6%).

Figure 58: Total des dépenses (en milliards d'€) en produits bio principaux pays consommateurs en produits bio (+ Belgique) en 2023 et 2024



Sur base de la répartition des dépenses par pays, les dépenses des États-Unis représentent 41,7% du marché mondial, soit une baisse de 0,9 point par rapport à 2023. La Chine est le pays dont la part de marché augmente le plus (+1,5 point de pourcentage), atteignant 10,7% de part de marché. Les 3 pays européens les plus dépensiers (en valeur absolue), à savoir l'Allemagne, la France et l'Italie, représentent à eux trois près d'un quart de la part de marché mondiale, avec 23,7%.

Figure 59: Répartition des dépenses (en %) en produits bio par pays en 2023 et 2024



Par habitant, les pays européens trustent les premières places. Le premier pays non-européen est les États-Unis, dont les dépenses moyennes par habitant représentent 175,9€ (+2,4% par rapport à 2023). Les autres principaux pays non européens sont le Canada avec 136,3€ (+3%), l'Australie avec 51,5€ (stable) et la Chine avec 10,9€ (+21,5%).



Figure 60 : Dépenses par habitant (en €) en produits bio par pays en 2023 et 2024

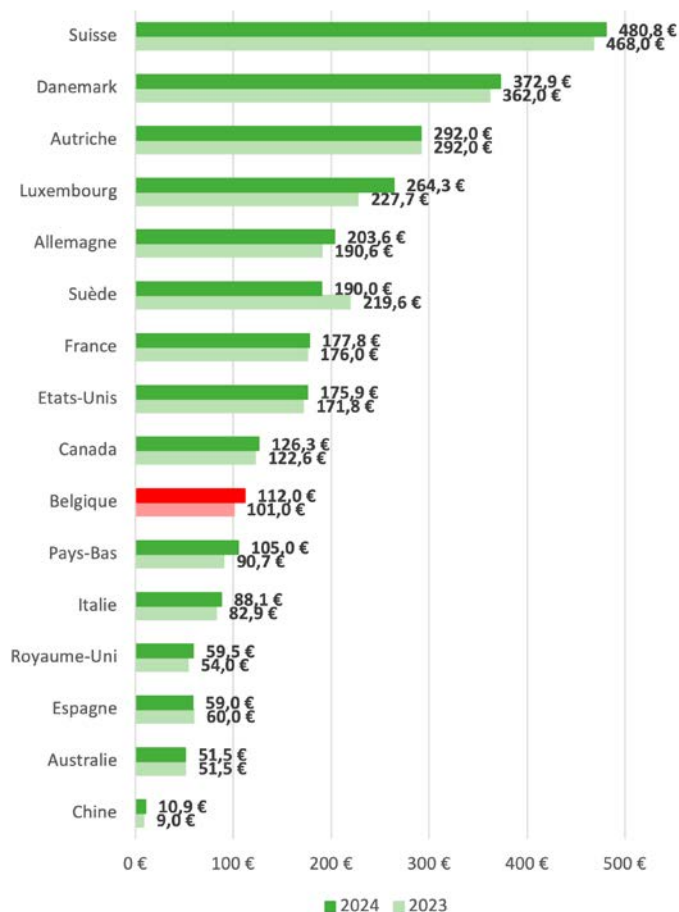
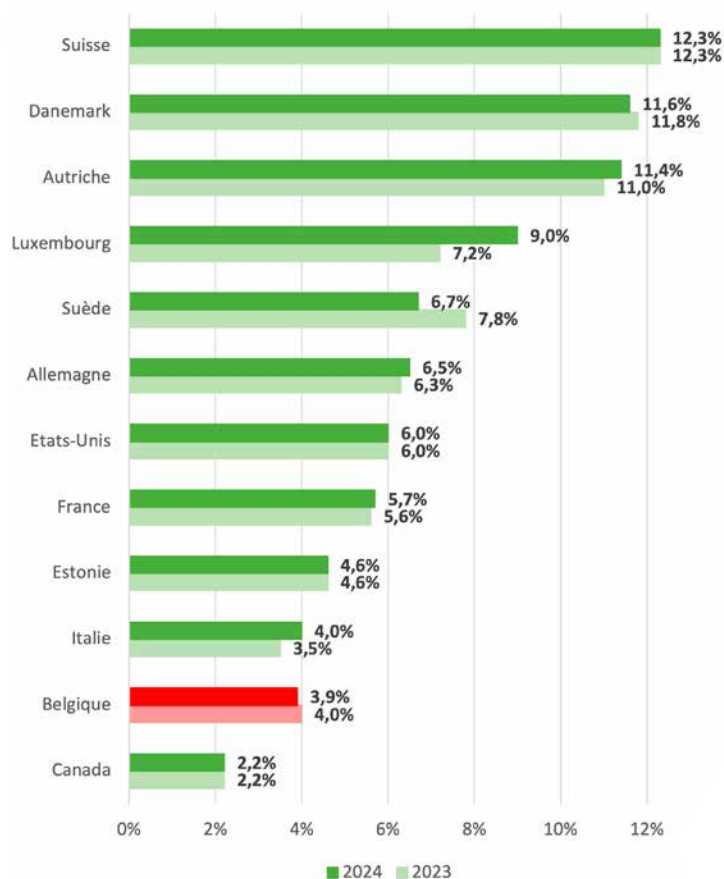


Figure 61 : Part de marché (en valeur dépensée) bio - Années 2023-2024



Ce constat est également visible à l’analyse de la part de marché du bio (en valeur dépensée) au sein du marché alimentaire du pays concerné. Ce sont des pays européens qui prennent les première place avec la plus grande part de marché. Les Etats-Unis ont une part de marché assez semblable à celle de la France et de l’Allemagne, s’élevant à 6%. Celle du Canada est en revanche plus faible (2,2%), alors qu’aucune donnée n’est disponible pour la Chine et l’Australie.





ANNEXES

RÉFÉRENCES

- Apaq-W – **Baromètre sur la consommation de produits certifiés biologiques, janvier 2026**
- Apaq-W – **Etude prospective : les futurs possibles du système agro-alimentaire wallon à l'horizon 2035, mars 2026**
- Eurostat, 2025
- FIBL Statistics – **Data - 2026**
- FIBL & IFOAM – « **The world of agriculture - Statistics & emerging trends 2026** » - 2026
- OPW, **Données parcellaires bio 2025**
- SPF Economie (2026). Statbel. **Chiffres agricoles de 2024 et 2025**
- SPF Economie. Statbel – **Structure de la population, juin 2025**
- Service Public de Wallonie – **Direction de la Qualité et du Bien-être animal 2026**

INFOGRAPHIES

Veillez noter que les infographies relatives à la production et à la consommation sont présentées aux pages suivantes.

Elles offrent une visualisation claire et synthétique des données abordées dans cette brochure.



L'agriculture biologique en Wallonie



En 2025. En Wallonie

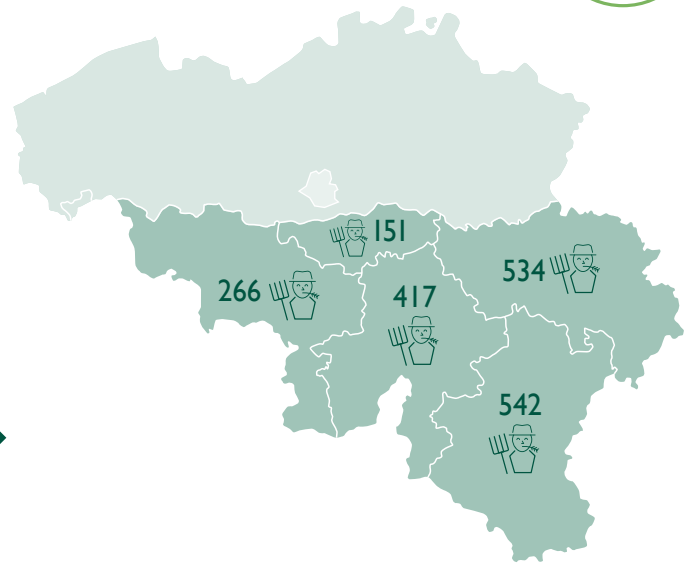
88 025 ha (12,1%)

surface agricole utile

1 910 producteurs

soit 15 % des fermes wallonnes

46,2 ha taille moyenne d'une exploitation bio



Prairies
63 656 ha

Grandes cultures
18 723 ha

- Céréales ou assimilées: 9 024 ha
- Mélanges céréales légumineuses: 5 581 ha

- Cultures fourragères: 2 025 ha
- Pommes de terre: 1 019 ha
- Chicorées: 31 ha
- Oléagineux: 623 ha
- Protéagineux: 398 ha
- Betteraves sucrières: 22 ha en conversion

Cultures maraichères
2 479 ha

- Maraîchage diversifié: 488 ha
- Pois frais: 677 ha
- Haricots: 537 ha
- Carottes: 259 ha
- Oignons et échalotes: 112 ha
- Légumes feuilles & à tiges: 100 ha
- Plantes aromatiques & médicinales: 145 ha
- Autres: 160 ha

Cultures fruitières
1 133 ha

- Arboricultures fruitières: 556 ha
- Vignes: 307 ha
- Noisetiers & noyers: 235 ha
- Fraises & petits fruits: 35 ha

Jachères, engrais verts, parcours extérieurs
1 339 ha

Productions de semences & plants
589 ha

Autres productions
107 ha

Filières de niche

- 2 959 Pintades, canards, oies et dindes
- 615 Équidés
- 262 Bisons
- 161 Bufflonnes
- 81 Cervidés

Pour consommer bio & local
biomonchoix.be



La consommation de produits bio en Wallonie



En 2025

98,3% des Wallons ont consommé un produit bio

Marché bio **539,1** millions d'€

Dépense moyenne **147,1 €** /an par wallon



L'Eurofeuille

Label obligatoirement présent sur les produits pré-emballés bio

Dépenses annuelles par habitant par catégorie



Profil et comportements d'achats



Heavy
Acheteurs bio



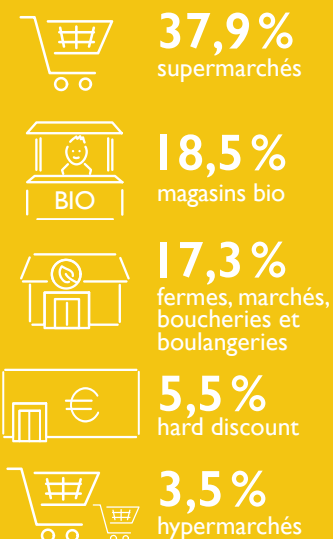
Medium
Acheteurs bio



Light
Acheteurs bio

Part des consommateurs bio	22,8%	33,1%	44,1%
Fréquence de consommation	Une à plusieurs fois par semaine	Une à plusieurs fois par mois	Moins d'une fois par mois
Part dans les achats de produits bio	79,1%	15,7%	5,2%
Montant annuel des achats de produits bio par ménage	1 152,2 €	157,1 €	39,4 €
Fréquence annuelle d'achats de produits bio	86,3x	30,2x	10,7x

Lieux d'achats privilégiés



Les principales motivations évoquées à consommer bio

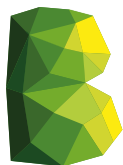


69% des wallons envisagent de consommer davantage de produits bio à l'avenir

Pour consommer bio & local
biomonchoix.be



CONTACTS



BIOWALLONIE

Biowallonie est la structure d'encadrement du secteur bio en Wallonie.

Rue du Séminaire, 22
5000 Namur

Ariane Beudelot

ariane.beudelot@biowallonie.be
0479/937.016



En charge de la Promotion de l'Agriculture biologique et de l'Observatoire de la Consommation.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14
5000 Namur

Julien Capozziello

j.capozziello@apaqw.be
081/33.17.18

Catherine Timmermans

c.timmermans@apaqw.be



Avec le soutien de:





Bio
mon choix

PLAN BIO 2030